



SE

LOGER

dans **Rennes**  
**Métropole**

GUIDE 2026/2027



[www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)

Jeune de  
-30 ans,



Des solutions  
pour vous loger



LOCATION  
GARANT  
CAUTION

Ayez le réflexe  
Action Logement !

Janvier 2023 - Crédits photos : AdobeStock - Action Logement Services SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19231 rue d'Anvers 75013 Paris 13<sup>e</sup> arr. RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006233  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR



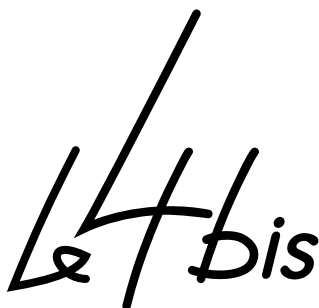
**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

# SOMMAIRE

<b>BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN SE LOGER !</b> .....	5
<b>BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES</b> .....	15
<b>RECHERCHER UN LOGEMENT À L'ANNÉE</b> .....	21
<b>HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS</b> .....	37
<b>ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT</b> .....	41
<b>MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS</b> .....	45
<b>OÙ NOUS TROUVER ?</b> .....	49

## **POUR VOUS REPÉRER**

Voir la carte des villes de Rennes Métropole et la carte des quartiers de Rennes pages 5-6



Information Jeunesse

**02 99 31 47 48**

**contact@le4bis-ij.com**

**www.le4bis-ij.com**



**DES SOIRÉES  
GRATUITES  
ET FESTIVES**

- concerts
- jeux
- danse
- expositions
- théâtre...



# SOIRÉES RENNES DE LA NUIT

par et pour les jeunes



RETROUVE  
LES PROCHAINES  
SOIRÉES SUR

@soireesrennesdelanuit

Toi aussi, organise ta soirée !

Ville de  
RENNES

## Résidence Ker Lann à Bruz

Une résidence temporaire pour jeunes actifs (salariés, apprentis ou stagiaires)  
à 10 minutes au sud de Rennes



Wifi gratuit !



Possibilité :  
aides APL  
et Mobili-jeune  
garantie des loyers  
par Visale

561 €  
par mois  
TOUT COMPRIS

APL déduite  
151 €

- ⊕ 110 studios meublés
- ⊕ Linge de lit neuf fourni
- ⊕ Laverie
- ⊕ Local vélos fermé
- ⊕ Accès sécurisé avec badge magnétique et interphone
- ⊕ Salle commune meublée à disposition sur demande
- ⊕ Permanences hebdomadaires

**ALFI**

groupe Arcade-vyv

L'ALFI est partenaire d'Aiguillon construction

Pour en savoir plus et faire une demande de logement :

[www.alfi-asso.org](http://www.alfi-asso.org)

Tél : 02 57 67 20 71

**AIGUILLON**



# BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN SE LOGER !



## CONSEIL N°1 : ÊTRE ORGANISÉ ET SE REPÉRER

### S'Y PRENDRE EN AVANCE

Commencez votre recherche plusieurs

mois à l'avance si c'est possible et :

- **venez passer 1 ou 2 jours sur place**, en ayant auparavant fixé des rendez-vous
- étudiez un plan pour découvrir la ville

et la métropole (en ligne ou en version

papier à l'office de tourisme ou au 4bis-Info Jeunes (360, Bâtiment A)

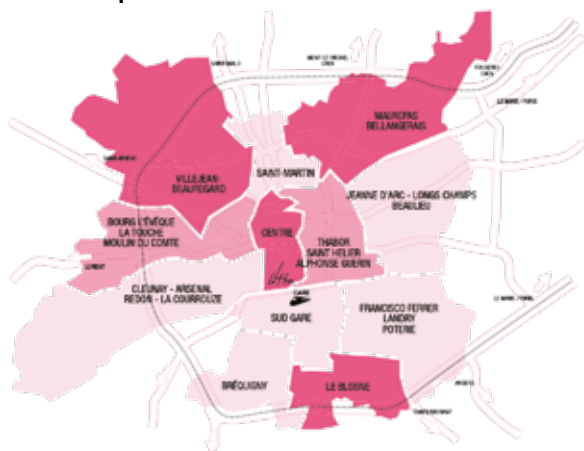
- **consultez les offres** de logement : voir p.21

### DÉCOUVRIR LA VILLE ET LA MÉTROPOLE

#### Plan de Rennes Métropole



## Plan des quartiers de Rennes



## ÊTRE MOBILE SUR RENNES MÉTROPOLE : VÉLO, BUS, MÉTRO, TRAIN, VOITURE ....

Rennes et Rennes Métropole proposent une offre diversifiée en terme de mobilité et sont globalement bien desservies en transports en commun.

Ainsi, à défaut d'être à proximité de votre lieu de formation ou de travail, votre logement doit être facilement accessible : **estimez votre temps de trajet quotidien et votre recherche sera d'autant plus efficace.**

### LES BUS ET MÉTROS

**Le STAR : 5 agences à Rennes pour votre abonnement aux bus + métros**

#### Sainte-Anne

22 place Sainte-Anne, Rennes  
du lundi au samedi de 10h à 19h

#### Villejean-Université

Av. de la Bataille Flandres-Dunkerque  
du lundi au vendredi de 7h30 à 12h

#### Henri Fréville

Avenue Henri Fréville du lundi au vendredi de 7h30 à 12h

#### Beaulieu-Université

Avenue du Professeur Charles Foulon  
Horaires et jours d'ouverture à consulter sur [star.fr](http://star.fr)

### Espace KorriGo

Gares SNCF de Rennes du lundi au samedi de 7h à 20h le dimanche de 13h à 20h.

Un site [star.fr](http://star.fr) ou **une appli** :

«**Star, l'appli**»

Infostar : 09 70 821 800 (du lundi au samedi de 7h à 20h)

### LE TRAIN

0 800 880 562 (Appel gratuit)

[www.ter.sncf.com/bretagne](http://www.ter.sncf.com/bretagne)

### À VELO

**La Maison du vélo est le lieu d'information sur le vélo** au sein de la métropole.

Elle **propose la location** de deux roues (vtt, vélo à assistance électrique...) et d'accessoires (remorques...) pour une journée ou pour tous les jours. Il est également possible de **s'abonner au service**

« **STAR le vélo en libre-service** ».

Le lieu propose de nombreuses infos et contacts sur la pratique du vélo et des services : ateliers d'autoréparation, marquage pour lutter contre le vol...

**Maison du Vélo** : 15 bis Place de la Gare, à Rennes. Infostar 09 70 821 800  
[www.star.fr/se-deplacer/velo](http://www.star.fr/se-deplacer/velo)



**KorriGo, la carte pour vous déplacer : Chargez directement sur cette carte les titres de transport** (à l'unité ou en abonnement) du réseau STAR (bus, métro, vélo) ainsi que ceux pour le TER Bretagne, les cars BreizhGo d'Ille-et-Vilaine ou les voitures en auto partage CITIZ. La carte KorriGo services est désormais une carte multi-services. Elle peut également donner accès : aux piscines, aux bibliothèques, à des services Crous pour les étudiants, au dispositif Sortir...

bail réel solidaire  
**devenez  
propriétaire  
en achetant  
moins cher**

en savoir  
plus :  
métropole.  
rennes.fr



« Devenir  
propriétaire  
ça me sécurise,  
je suis plus  
sereine pour  
l'avenir »

Agathe,  
propriétaire dans la métropole de Rennes



FONCIER  
SOLIDAIRE



RENNES  
MÉTROPOLÉ

photo © Nicolas Joubard

La marque référence  
de l'édition publicitaire



CONNECT

CURSUS

Rouen – Bourges – Draguignan

Tél. 02 32 96 31 31

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2026 - N° 241-02



[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)

CONNECT  
est une marque PYGMA

PRINT&DIGITAL

## EN VOITURE

### • Covoiturer au quotidien

Pour les trajets domicile-travail (ou stage, formation...) en Ille-et-Vilaine, le projet Ehop a rejoint le site ouestgo.fr, la plateforme du covoiturage de proximité publique et gratuite.

**Association éhop** au 02 99 35 10 77  
[www.ouestgo.fr](http://www.ouestgo.fr)

• **Covoiturer avec star't, ligne régulière de covoiturage** star't est la 1<sup>ère</sup> ligne régulière de covoiturage avec départs garantis, sans réservation, entre **Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire, Montgermont et Cesson-Sévigné**.

Conducteurs et voyageurs s'inscrivent via l'appli « star't ». [starcontact@star.fr](mailto:starcontact@star.fr) ou par téléphone au 04 81 92 27 04 (appel non surtaxé)  
[www.star.fr/se-deplacer/start](http://www.star.fr/se-deplacer/start)

• **Covoiturer de temps en temps** : De nombreux sites Internet existent (pas tous gratuits) : [mobicoop.fr](http://mobicoop.fr), [blablacar.fr](http://blablacar.fr)

### • Covoit'Star et BlaBlaCar Daily

Avec ce service, vous pouvez partager vos trajets quotidiens jusqu'à 60 kilomètres depuis ou vers chaque commune de Rennes Métropole.

[www.star.fr/reseau-star/covoiturage](http://www.star.fr/reseau-star/covoiturage)

### • Rouler en voiture libre-service

Citiz Rennes Métropole propose des véhicules en **autopartage**, 24h/24, 7j/7 pour une heure, un jour ou davantage sur 65 stations du territoire. Location à l'heure à partir de 3€/h + 0,42€/km (carburant et assurance inclus).  
Boutique Citiz : 6 place des colombes, immeuble Hermès - 9<sup>ème</sup> étage - Rennes 02 23 210 747

[rennesmetropole.citiz.coop](http://rennesmetropole.citiz.coop)

## POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE : HANDISTAR

Un transport est proposé vers toutes les villes de Rennes Métropole (accès après inscription et sur réservation préalable).

Infostar : 09 70 821 800 (7h-20h du lundi au samedi)

[www.handistar.fr](http://www.handistar.fr)

## ZOOM SUR LES AIDES ET LES TARIFS SOLIDAIRES

Il y a des possibilités variées d'abonnements selon votre âge ou votre statut et il existe plusieurs **aides financières, accessibles sous conditions** : voir le site [transport.metropole.rennes.fr/tarifs-reduits-pour-les-transports/](http://transport.metropole.rennes.fr/tarifs-reduits-pour-les-transports/)

- les étudiants boursiers ont (à partir de l'échelon 2) soit la gratuité au réseau STAR (bus+méto) soit entre 50% ou 85% de réduction sur le montant de l'abonnement mensuel au réseau STAR. D'autres étudiants peuvent bénéficier de tarification solidaire sous certaines conditions (étudiants étrangers, étudiants non boursiers ...)

- gratuité du réseau STAR (bus+méto) pour les personnes avec de faibles revenus : par exemple une personne seule percevant moins de 900€/mois (revenus+allocations),  
- 50% ou 85% de réduction sur montant de l'abonnement mensuel au réseau STAR selon vos ressources.

- **Pour le réseau Breizhgo train TER et cars**, plusieurs tarifs et abonnements avec de larges réductions existent pour les moins de 26 ans, les scolaires mais aussi pour les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ADA...). Toutes les infos sur : [www.ter.sncf.com/bretagne/](http://www.ter.sncf.com/bretagne/)



### EN SAVOIR +

- ⇒ le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale auquel vous êtes rattaché) qui gère la plupart des dossiers de demandes d'aide : appelez le 02 23 62 20 20 ou consultez le site : [metropole.rennes.fr/trouver-son-ccas](http://metropole.rennes.fr/trouver-son-ccas) si vous ne savez pas de quel CCAS vous dépendez.
- ⇒ le 4bis-Info Jeunes (contact p.49).



## CONSEIL N°2 : CONNAÎTRE LE VOCABULAIRE DU LOGEMENT

### BAIL

C'est le **contrat de location**. Signé par le locataire et le bailleur, le bail précise les droits et obligations de

chacun : montant du loyer, dépôt de garantie, durée du bail...

### BAIL MEUBLÉ OU VIDE ?

Un logement VIDE a peu ou pas de mobilier. Cela peut être un appartement, une maison, une chambre. La durée du bail d'un logement vide est de 3 ans.

Un logement MEUBLÉ est doté de mobilier en nombre et qualité suffisants pour permettre la vie

courante (literie, gazinière ou plaque, réfrigérateur, vaisselle...).

La durée du bail est généralement d'1 an.

Le type de logement et le type de bail déterminent la réglementation appliquée pendant la location.

### BAIL MOBILITÉ

Il existe, depuis novembre 2018, un nouveau contrat de location pour louer un **logement meublé entre 1 et 10 mois à un locataire « temporaire »**.

#### Pour qui ?

Le bail mobilité ne peut être signé que par des personnes en cours d'études, de formation professionnelle, d'apprentissage, de stage, de service civique, de mutation profes-

sionnelle ou de mission professionnelle temporaire (saisonnier, intérim...).

#### Particularités :

- Le contrat ne peut pas être renouvelé ou reconduit, la durée initiale du contrat peut seulement être modifiée par avenant (sans dépasser 10 mois).
- Pas de versement de dépôt de garantie.

### CHARGES

#### • Chaque locataire doit payer un loyer + les charges locatives

À l'année, les charges d'un logement comprennent :

- les frais d'entretien et petites réparations des parties communes,
- les taxes locatives (comme l'enlèvement des ordures ménagères),
- les dépenses liées au logement et à l'immeuble : eau, électricité, chauffage...

**Les frais de consommation d'eau, d'électricité, chauffage peuvent**

#### **être à payer en plus des charges mensuelles.**

Posez la question lors des visites pour le prévoir dans votre budget : voir p. 15.

#### • Le paiement

Le propriétaire peut parfois demander de verser des « **provisions sur charges** » : c'est une estimation du montant des charges locatives à venir, montant qui pourra être ajusté selon les dépenses réellement effectuées dans le logement.

### DÉPÔT DE GARANTIE

**Le locataire doit en général le verser** au moment de la signature du bail. Cela correspond à **1 mois de loyer** hors charges maximum pour un logement vide et 2 mois maximum pour un logement meublé. Il existe un dispositif d'avance du dépôt de garantie : voir p. 18. Le dépôt de garantie est **restitué en fin**

**de location** après déduction des éventuelles sommes dues après comparaison de l'état des lieux d'entrée (voir p. 41) et celui de sortie. Dans le cas d'un bail mobilité, aucun dépôt de garantie ne peut être demandé par le propriétaire.

## GARANT OU PERSONNE CAUTION OU CAUTION SOLIDAIRE

Personne qui s'engage à payer votre loyer et vos charges si vous ne pouvez pas assurer cette obligation. Il existe

des aides au cautionnement pour certaines situations : voir p. 18

## HONORAIRES

Les frais demandés si vous passez par un intermédiaire (agence, notaire) pour trouver un logement.

## PRÉAVIS DE DÉPART ET CONGÉ

Un locataire peut quitter son logement à n'importe quel moment avant la fin du bail si le délai de préavis est respecté. Il faut prévenir le propriétaire de votre départ par lettre recommandée ; c'est au moment où le propriétaire reçoit cette lettre que le début du délai de préavis est lancé.

• **Pour un logement vide : délai de préavis de 3 mois. Réduit à 1 mois** en cas de 1<sup>er</sup> emploi, nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, bénéficiaire du RSA ou AAH, mutation ou perte

d'emploi, attribution d'un logement social, locataire de « zone tendue », (voir ci-dessous « En savoir + ») âgé de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile.

- **Pour un meublé, délai de préavis d'1 mois.**
- **Pour un bail Mobilité, délai de préavis d'1 mois.**

Dans tous les cas, **loyer et charges restent entièrement dus** par le locataire **durant toute la période de préavis.**



### EN SAVOIR +

⇒ **Rennes et 14 communes de la métropole sont désormais en « Zone tendue »** le délai de préavis peut donc être donc réduit à 1 mois. Plus de précisions sur [www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/delaiPreavisLocataire](http://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/delaiPreavisLocataire)

## STUDIO, T1 BIS, T2... : LES TYPES DE LOGEMENT

La lettre « T » = type de logement.

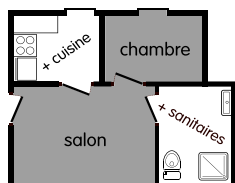
Le chiffre = nombre de pièces du logement hors cuisine, salle de bains et WC.



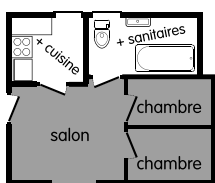
**CHAMBRE** = 1 seule pièce.  
Surface minimum : 9 m<sup>2</sup>.



**STUDIO ou T1** = 1 pièce de vie avec coin cuisine inclus + sanitaires (salle de bains + WC).  
Le T1bis a un coin cuisine séparé.  
Duplex = appartement sur 2 étages avec escalier intérieur. Le terme est parfois abusivement utilisé pour des logements en mezzanine.



**T2 ou TYPE 2** = chambre + 1 salon + cuisine + sanitaires



**T3 ou TYPE 3** = 3 pièces (1 salon + 2 chambres OU 1 salle à manger + 1 salon + 1 chambre) + cuisine + sanitaires



## CONSEIL N°3 : PRÉPARER LES VISITES

**Visiter efficacement des logements demande un peu d'organisation :  
voici des conseils pratiques...**

### CE QUE L'ON VOUS DEMANDE

#### **VOUS AVEZ DES EXIGENCES ? VOTRE FUTUR PROPRIÉTAIRE AUSSI !**

Il souhaitera avoir certaines garanties concernant son futur locataire donc avant de visiter un logement :

- il est **souvent nécessaire de présenter un garant** (voir p.10), notamment si vos revenus sont peu élevés
- pensez à **votre présentation et votre motivation**, qui peuvent faire pencher la balance.

**Dès la visite d'un logement, il est conseillé de montrer les papiers prouvant que vous pourrez payer un loyer.**

#### **PRÉPARER UN DOSSIER**

Pour prendre connaissance de votre situation administrative et financière, le futur propriétaire ou l'agence immobilière vous demandera de lui communiquer les papiers suivants :

- une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis, carte de séjour...)

- un justificatif d'activité professionnelle ou de situation (carte d'étudiant, contrat de travail, en formation professionnelle, convention de stage...)
- un justificatif de domicile (quittance de loyer ou attestation d'hébergement en cours...)
- des attestations de ressources (avis d'imposition et/ou celui de votre garant, 3 derniers bulletins de salaires, avis d'attribution de bourse...)
- parfois une estimation de l'allocation CAF (voir p.17)
- ...

**La réglementation établit la liste précise des documents que l'on est en droit de vous demander** ; elle est consultable sur [www.anil.fr](http://www.anil.fr) rubriques votre besoin / louer / trouver un logement : dans le privé / dossier du candidat locataire.



#### **EN SAVOIR +**

Vous pouvez utiliser le site [dossierfacile.logement.gouv.fr](http://dossierfacile.logement.gouv.fr) (site proposé par le gouvernement) pour monter un dossier numérique de manière sécurisée.

⇒ 3 étapes :

- téléchargement de vos documents sur ce site sécurisé,
- validation par Dossier Facile de vos pièces,
- envoi possible de tout le dossier par mail au propriétaire sous forme d'URL ou de PDF.

### VISITER EFFICACEMENT

#### **• Évitez que la visite soit un exercice d'improvisation**

Après avoir **défini au préalable vos besoins et vos possibilités**, nous vous conseillons de faire des premiers relevés. Pour vous aider, essayez

de remplir ce tableau (voir ci-après) lors de chaque visite afin :

- de s'assurer qu'aucune question ne soit oubliée
- d'aider parfois à faire un premier choix, une première sélection.

## TABLEAU DE VISITE

### INFOS PRATIQUES

Provenance de l'offre

Coordonnées du contact de l'offre

Adresse du logement

Date de disponibilité

### DESCRIPTION

Type de logement : chambre ? studio ?

Vide / Meublé

Surface

Orientation

### POINT FINANCIER

Loyer

Montant des charges + précision de ce qui est inclus

Dépôt de garantie

Montant des frais éventuels d'agence ou notaire

### ÉNERGIES

Type de chauffage

État des fenêtres et portes...

DPE (Diagnostic Performance Énergétique)

### ÉTAT DU LOGEMENT

Accès au logement (état de l'escalier...)

État général du bâtiment (toiture, parties communes...)

État de la pièce principale (salon, chambres)

État de la cuisine

État des sanitaires (salle d'eau/WC)

État des surfaces (sols, murs, plafonds)

État des équipements (électrique, chauffages...)

### MES IMPRESSIONS

Quartier - noter les bons/mauvais points (commerces, transport,...)

Autres commentaires, plus personnels



# LE GUIDE JEUNE



**UN GUIDE DE LA CAF  
SPÉCIALEMENT POUR TOI !**





# BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES



## MON BUDGET

**La 1<sup>ère</sup> étape pour devenir locataire, c'est de définir un budget logement. Le premier piège est de penser qu'il se limite au loyer.**

### FAIRE LE POINT DÈS LE DÉBUT DE LA RECHERCHE

#### ÉVALUEZ UN BUDGET...

Évaluer votre budget vous **permet de mieux calculer** :

- la somme que vous pouvez consacrer à votre loyer,
- et tous les autres frais liés au logement.

L'objectif ? Adapter et ajuster votre recherche de logement à la réalité de votre porte-monnaie.

#### FAITES UN TABLEAU DE BORD

Vous y noterez :

- vos ressources régulières :
  - salaire,
  - allocations chômage, RSA...
  - aides de la famille,

- bourse universitaire éventuelle
- aides sociales (par exemple, faites une estimation de vos futures aides logement de la Caf : voir p.17).
- vos futures dépenses :
  - **charges fixes** incontournables, elles doivent être réglées régulièrement : loyer, charges (électricité, gaz...), abonnement téléphonique, ...
  - **charges courantes** inévitables, elles peuvent varier : transports, alimentation, santé, hygiène ...
  - **charges occasionnelles**, qui dépendent de vos besoins ou des envies : vacances, habillement, sorties...



### POUR VOUS AIDER

- ⇒ Récupérez un tableau vierge pour planifier et suivre votre budget tout au long de l'année : disponible au 4bis-Info Jeunes
- ⇒ Également gratuits, voici 3 liens simples à utiliser :
  - l'Institut National de la Consommation (INC) : [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr) rubrique Simulateurs / Calculez votre budget (spécial jeunes)
  - le site [lafinancepourtous.com](http://lafinancepourtous.com) propose un calculateur de budget spécial jeunes et de nombreux outils et infos.
  - la Banque de France qui propose le site [mesquestionsdargent.fr](http://mesquestionsdargent.fr) rubrique Budget / Mon budget étudiant

# TABLEAU DE BUDGET

À REMPLIR  
PAR MOIS

<b>MES RESSOURCES</b>	Revenus : salaires, allocations France Travail...	
	Aide de la famille	
	Bourses (Crous...)	
	Aides au logement (CAF...)	
	Autres	
	<b>TOTAL DE MES RESSOURCES =</b>	
<b>MES DÉPENSES</b>	<b>LES CHARGES FIXES</b>	
	<b>LOGEMENT</b>	
	- loyer + charges	
	- eau	
	- électricité	
	- gaz	
	- assurance habitation	
	Téléphone / Internet	
	<b>LES CHARGES COURANTES</b>	
	Alimentation	
	Études	
	Transports : essence, abonnement bus...	
	Santé : mutuelle + frais médicaux	
	Hygiène, esthétique	
	Impôts éventuels	
	Crédits en cours	
	Épargne	
	Autres	
	<b>LES CHARGES OCCASIONNELLES</b>	
	Sorties et loisirs	
Habillement		
Vacances		
	<b>TOTAL DE MES DÉPENSES =</b>	
	<b>RESSOURCES - DÉPENSES = SOLDE &gt;&gt;&gt;&gt;</b>	

## ESTIMER LES FRAIS POUR L'INSTALLATION

<b>1 mois de loyer d'avance</b>	+.....€
<b>Le dépôt de garantie</b> = 2 mois pour un logement meublé 1 mois pour un vide	+.....€
<b>Honoraires éventuels</b> = <b>frais d'agence ou de notaire</b> (voir leur coût p.22)	+.....€
<b>Ouverture et abonnement des compteurs</b> (voir p.42) - eau - electricité - gaz	+.....€
<b>Assurance logement</b>	+.....€
<b>Frais d'emménagement</b>	+.....€
<b>Achats d'installation</b> : meubles, électroménager... (des contacts pour s'équiper à petits prix p.43)	+.....€
<b>TOTAL =</b>	.....€



# LES AIDES FINANCIÈRES

## CAF : LES ALLOCATIONS LOGEMENT

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'aide au logement est versée aux personnes aux revenus modestes occupant un logement à titre de résidence principale et payant un loyer ou une redevance ou remboursant un emprunt si celui-ci a été signé avant 2018.

L'aide versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) **varie en fonction du montant du loyer, des ressources déclarées** (pas celles des parents), **de la nature du logement, du lieu d'habitation et du statut de l'occupant** (locataire ou colocataire). Si le logement appartient à un membre de la famille (ascendant ou descendant), aucune aide ne sera versée.

Vos revenus des 12 derniers mois sont pris en compte pour déterminer votre aide au logement. Les ressources sont ensuite actualisées tous les trois mois

pour mieux tenir compte des changements de situation.

Attention : **Pensez à faire votre demande dès le 1<sup>er</sup> mois d'occupation** car aucun rappel ne vous sera versé. L'aide au logement est toujours payée à partir du mois suivant la demande (astuce : prenez votre logement en fin de mois !).

### ESTIMER SON DROIT POTENTIEL

Pour connaître le montant de l'aide que vous pourriez recevoir, **il est conseillé de faire une simulation sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)** / Aides et démarches / Mes démarches

Cette estimation est donnée à titre indicatif, le montant de l'aide réellement perçue ne pourra être calculé par la Caf qu'au moment de l'étude de votre dossier.



### IMPORTANT

⇨ **Si vous êtes âgé de moins de 21 ans sachez que les aides au logement ne sont pas cumulables avec les allocations familiales perçues par vos parents.**

Prenez le temps de comparer les montants en faisant une « simulation », étudiez la question avec vos parents et éventuellement avec un(e) assistant(e) social(e).

### FAIRE UNE DEMANDE

Rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Aides et démarches / Mes démarches / Logement

#### • Vous n'êtes pas allocataire

Vous devez d'abord créer votre espace personnel pour faire votre demande d'aide au logement. Cliquez sur Mon compte / Créer Mon Compte. Vous aurez besoin du n° d'allocataire de vos parents (s'ils sont bénéficiaires de prestations) et leur Caf d'appartenance.

#### • Vous êtes allocataire

Avant de démarrer, renseignez-vous :

- de votre numéro allocataire (si vous êtes déjà bénéficiaire de prestations en Ille-et-Vilaine) ;
- d'une adresse mail valide ;
- du contrat de location ou du bail ;
- du montant de vos revenus sur les deux dernières années et pas ceux de vos parents ;

- d'un RIB (format BIC/IBAN) ;
- du numéro d'allocataire de vos parents et de leur Caf d'appartenance.

D'autres éléments pourront vous être demandés en fonction de votre situation ou de votre logement.

**Bon à savoir :** À la fin de la demande, accédez au récapitulatif des informations déclarées et vérifiez **si d'éventuelles pièces justificatives doivent être fournies.**

- Transmettez-les en ligne via votre Espace « Mon Compte », rubrique « Mes démarches » ou par l'application mobile « Caf-Mon compte » / Mes démarches / A transmettre / Transmettre un document.
- Vous pouvez également les adresser par courrier à : Caisse d'Allocations familiales - Service Prestations, Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9



## NOTRE CONSEIL

⇒ Votre dossier doit être complet et à jour : déclarez sur **Caf.fr**, rubrique Mon compte, toutes les informations correspondant à votre situation financière, professionnelle et familiale du moment. Vous êtes responsable des informations que vous déclarez. Alors, prévenez la Caf de tout changement.

### QUI CONTACTER ?

Caf : Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9 (métro Charles de Gaulle). Une boîte aux lettres est accessible sur chacun des lieux d'accueil.

**ATTENTION** : Avant de vous déplacer, pensez à vérifier les horaires d'ouverture sur [Caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine](http://Caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine).

- par téléphone : au **3230** (service gratuit + prix d'un appel) ou via la **ligne dédiée aux étudiants : 09 69 32 52 52** (service gratuit + prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 16h30.
  - par mail : sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Ma Caf / Nous contacter ou via l'application mobile « Caf – Mon compte »
- Nouveauté** : conseils et actualités sur instagram @caf16\_25 !

## DÉPÔT DE GARANTIE ? L'AVANCE LOCAPASS®

**Sous forme de prêt sans intérêt, l'Avance Loca-Pass® permet le versement du dépôt de garantie au propriétaire** (montant maximum : 1200 €). Le locataire qui fait la demande d'avance devra rembourser à hauteur de 20 €/mois minimum. À noter : l'avance est cumulable avec les aides au cautionnement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **jeunes de moins de 30 ans** en recherche d'emploi, en situation d'emploi (salarié du secteur privé ou fonctionnaire non titulaire) ou en formation en alternance.
- Les salariés du secteur privé (non agricole) quelle que soit leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail.
- Les salariés d'une entreprise agricole de 50 salariés et plus avec l'Avance Agri-Loca-Pass®.
- Les **étudiants boursiers d'État français**

- Les **étudiants non boursiers** mais justifiant :
  - > d'1 CDD de 3 mois minimum en cours au moment de la demande,
  - > ou d'1 ou plusieurs CDD d'une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des 6 mois précédant la demande,
  - > ou d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande.

**FAIRE UNE DEMANDE**  
[locapass.actionlogement.fr](http://locapass.actionlogement.fr)

### QUI CONTACTER ?

- Action Logement : 0970 800 800 (numéro non surtaxé)

## CAUTION ? LA GARANTIE VISALE

**À défaut de pouvoir présenter une caution personnelle, le locataire peut mobiliser, selon certaines conditions, un dispositif appelé VISALE.**

VISALE est **une caution gratuite** accordée par Action Logement au locataire. En cas de défaillance, elle prend en charge le paiement du loyer, les charges locatives et, également, les dégradations locatives.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Tous les jeunes de 18 à 30 ans inclus.
- Tous les salariés de 31 ans et + des secteurs privé et agricole dans une des situations suivantes :
  - Mobilité ou mutation professionnelle (tous types de contrats, hors CDI confirmé) dans les 6 mois de l'embauche

- ou salarié en poste gagnant jusqu'à 1 710 € net/mois (hors prime, hors heure supplémentaire),
- saisonnier de 18 ans et + (contrat de travail mention « saisonnier »)

## POUR QUEL LOGEMENT ?

- Logements du parc privé pour tous les publics
- Logement en « structures collectives » pour les 18-30 ans
- Logements du parc social pour les étudiants ou alternants de 18-30 ans
- Logements pour les travailleurs saisonniers (sauf tente, camping car, Airbnb, Aritel...)
- Location par un organisme d'intermédiation locative.
- Contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire avec un propriétaire

- de + de 60 ans (pour - de 30 ans et alternants)
- Location avec un bail mobilité (voir p.9)

## FAIRE UNE DEMANDE

- Se créer un compte sur **www.visale.fr**. La demande est à effectuer avant de signer le contrat de location. Vous aurez à transmettre des justificatifs de ressources et de situation et obtiendrez en moyenne sous 48 heures (jours ouvrés) le « visa certifié » que vous pourrez présenter notamment lors de visites.



## À SAVOIR

⇒ **Les étudiants et alternants peuvent faire une demande de VISALE sans justifier de leurs ressources** dans la limite de 840 € de loyer charges comprises pour la zone de Rennes Métropole (zone 2)

- **Pour obtenir le contrat de cautionnement final** (à ajouter au bail), le propriétaire devra lui aussi créer son compte sur **www.visale.fr**

## QUI CONTACTER ?

- **Action Logement** : 0970 800 800 (numéro non surtaxé)



## À SAVOIR

⇒ Il existe d'autres dispositifs d'assurance privés qui peuvent se porter garants sous certaines conditions. Attention, **ceux-ci seront payants pour le locataire**. Si vous choisissez cette solution, soyez vigilants aux tarifs et services proposés.  
Exemple : garantme, SmartGarant.

## EN ALTERNANCE : AIDE MOBILI-JEUNE®

L'aide Mobili-Jeune® est une aide financière gratuite (entre 10 et 100€ par mois, et, en secteur agricole, jusqu'à 200€ par mois) accordée lorsque l'on doit **louer un logement pour suivre un projet de formation professionnelle**. La demande doit être faite au plus tard 6 mois après le début de la formation.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, hors fonction publique)

- dans une entreprise privée quelle que soit sa taille et bénéficiant de revenus inférieurs ou égaux à 80 % du SMIC,

- dans une entreprise agricole de 50 salariés et plus, et bénéficiant de revenus inférieurs ou égaux au SMIC. Dans ce cas, cette aide est nommée Aide Agri-Mobili-Jeune®.



## ATTENTION !

⇒ Mobili-Jeune® et Agri-Mobili-Jeune® comportent des conditions supplémentaires. Faites le test d'éligibilité sur **mobilijeune.actionlogement.fr**. Ces aides sont distribuées dans la limite d'une enveloppe budgétaire contrainte. Vous n'êtes pas assuré d'en bénéficier.

## FAIRE UNE DEMANDE

**mobilijeune.actionlogement.fr**

- **Action Logement** : 0970 800 800 (numéro non surtaxé)

## DES DIFFICULTÉS ? LES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Les aides du Fonds de Solidarité Logement (FSL) sont destinées aux personnes les plus démunies rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement. Elles sont évaluées sous condition de ressources.

### LOGE ACCÈS 35

Si vous accédez à un logement, l'aide nommée Loge Accès 35 peut être sollicitée pour financer le dépôt de garantie (seulement si celui-ci ne peut pas être pris en charge dans le cadre d'une avance Loca-Pass ou de l'Agri-Loca-Pass).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026, l'aide au 1<sup>er</sup> mois de loyer a été supprimée. Les modalités de calcul du Loge Accès ont évolué et sont désormais fonction du type de parc social ou privé, de la taille du logement et des revenus du ménage.

### FAIRE UNE DEMANDE DE LOGE ACCÈS 35

- **Imprimer le formulaire** de demande via le lien : [www.ille-et-vilaine.fr/les-aides-du-departement/loge-acces-35](http://www.ille-et-vilaine.fr/les-aides-du-departement/loge-acces-35)
- **Remplir le document**, mettre à jour votre situation auprès de la CAF ou de la MSA et rassembler les papiers justificatifs demandés.
- **Envoyer le formulaire Loge Accès 35** avec les pièces justificatives par voie postale à Hôtel du Département - Unité FSL - 1, avenue de la Préfecture CS 24218 - 35042 Rennes

En cas de difficultés à remplir la demande, le CDAS dont vous dépendez, ou votre référent social, peuvent vous apporter une aide.

### FSL MAINTIEN

Si vous vous trouvez en situation d'impayé, vous pouvez solliciter le FSL Maintien pour la prise en charge de dettes de loyer, de dettes liées à un contrat d'assurance habitation, de fourniture d'eau, d'électricité, de gaz ou autres combustibles.

### FAIRE UNE DEMANDE DE FSL MAINTIEN

- **Pour effectuer une demande d'aide allant jusqu'à 300 €** pour un retard de paiement de loyer, pour une dette d'assurance habitation, ou pour un retard de paiement d'électricité, gaz, eau, etc, il est possible de faire une demande directe en remplissant le formulaire accessible sur le lien [www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl](http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl) et l'adresser à l'Hôtel du Département - Unité FSL, 1, avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 Rennes.
- **Si votre demande concerne une aide d'un montant supérieur à celui mentionné ci-dessus**, ou lorsqu'il s'agit d'une deuxième demande pour un impayé d'électricité, gaz, ou eau, prenez contact avec le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) le plus proche de votre domicile.

### POUR EN SAVOIR +

- Pour des informations générales : **Info Sociale en Ligne** au **0 800 95 35 45** ou par courriel à [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)
- Pour un accompagnement personnalisé : contactez votre référent social ou le Centre départemental d'action sociale de votre secteur : [www.ille-et-vilaine.fr/cdas](http://www.ille-et-vilaine.fr/cdas)



### À SAVOIR

- ⇒ Les **étudiants doivent faire appel au service social du Crous** au 09 72 59 65 35 (lundi au vendredi 9h-17h). La prise de rendez-vous se fait via le site [mesrdv.lescrous.fr](http://mesrdv.lescrous.fr)



# RECHERCHER UN LOGEMENT À L'ANNÉE



## UN LOGEMENT AUTONOME

### LE LOGEMENT DANS LE MARCHÉ PRIVÉ

Que le projet soit de louer un studio, une chambre, un logement vide ou meublé, les solutions de logement dans le parc privé sont nombreuses.



### ATTENTION AUX ARNAQUES

⇒ Soyez vigilant sur les offres que vous verrez en ligne, notamment pour les offres très séduisantes. Fuyez les propriétaires qui vous demandent un mandat cash ou un chèque de réservation de logement (même annoncé comme non encaissé). Ne versez jamais d'argent avant d'avoir signé le bail.

### LES ANNONCES DE PARTICULIER À PARTICULIER

« De particulier à particulier » indique que l'annonce de logement (et la gestion du bail) est en accès direct du locataire au propriétaire, sans passer par une agence.

#### À connaître et à consulter :

- [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr), offres de logements dans le parc privé, pour étudiants ou futurs étudiants, consultable avec un compte sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr).

À noter : pour tout savoir sur les logements Crous (en résidence universitaire), voir p.27 et sur [www.crous-rennes.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/](http://www.crous-rennes.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/).

- des **sites d'annonces spécialisés** (liste non exhaustive) :

- [ouestfrance-immo.com](http://ouestfrance-immo.com)
- [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)
- [paruvendu.fr/immobilier/](http://paruvendu.fr/immobilier/)
- [bienici.com](http://bienici.com)
- [seloger.com](http://seloger.com)
- [pap.fr](http://pap.fr)
- [immojeune.com](http://immojeune.com)

Attention : ces sites peuvent aussi proposer des offres de professionnels (agences, notaires...) : vérifiez bien la partie « contact ».

Pensez également à consulter les groupes thématiques sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, pour connaître les logements ou chambres en colocation qui vont se libérer.

## LES ANNONCES DE PROFESSIONNELS

**Les professionnels de l'immobilier servent d'intermédiaires entre propriétaire et locataire** et c'est à ce titre que des frais (les honoraires) vous sont demandés.

### • Agent immobilier, notaire...

Ils proposent des offres et organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail... Vous ne payez **aucun honoraire tant que vous n'avez pas trouvé l'appartement qui vous convient, contrairement au système proposé par les marchands de listes**. Ces professionnels peuvent aussi être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire.

### Contacts :

- **agences immobilières** sur [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr) cherchez «agence immobilière», offres sur leurs sites web, sur [www.logic-immobilier.com](http://www.logic-immobilier.com) et en agence.
- **études de notaires** : la chambre des notaires permet la consultation d'offres sur [www.notaireetbreton.bzh](http://www.notaireetbreton.bzh)

### • Les honoraires

Dès lors que vous passez par un agent immobilier ou un notaire pour louer un logement, des honoraires vous sont demandés. Sachez que le montant de ces honoraires est plafonné : Rennes, et la plupart des communes de Rennes Métropole sont actuellement en « zone

tendue ». Cela veut dire que les frais demandés au locataire (pour constitution de dossier, visite, rédaction de bail...) ne doivent pas dépasser **10,09 €/m<sup>2</sup> de surface habitable, auxquels s'ajoute 3,03 €/m<sup>2</sup> maximum pour l'état des lieux** (voir p.41).

### Exemple pour un logement de 20m<sup>2</sup> à Rennes :

$$\begin{aligned} 20\text{m}^2 \times 10,09\text{€} &= 201,80\text{€} \\ &+ \\ 20\text{m}^2 \times 3,03\text{€} &= 60,60\text{€} \\ &= \text{maximum } 262,40\text{€} \end{aligned}$$

N'hésitez pas à le calculer dès vos premiers échanges avec le professionnel et à le **prévoir dans votre budget** (voir p.15) ou utilisez le simulateur Frais d'agence immobilière : estimer la part du locataire » sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

### • Le cas particulier des marchands de listes

La différence fondamentale entre notaires/agents immobiliers et marchands de listes est que ces derniers proposent des listes de logements à louer (ou un « abonnement » à des listes), mais **accéder à un « fichier de logements » ne garantit pas de trouver une location ! Le contrat qui vous lie à ce professionnel** (un original doit d'ailleurs vous être remis) **n'intègre ni visite, ni rédaction du bail, ni réalisation de l'état des lieux** ; la règle de plafond des honoraires ne concerne donc pas les marchands de listes.



## NOTRE CONSEIL

### Vigilance : ne versez pas d'argent avant la signature d'un contrat

⇒ La réglementation exige la signature d'une convention préalable à tout règlement quand vous faites appel à un marchand de listes. Cette convention doit prévoir une clause de remboursement si la prestation n'est pas conforme à la prestation promise. Ainsi, ne versez aucune somme avant d'avoir obtenu le fichier prévu dans cette convention. Les associations de défense des consommateurs rappellent régulièrement des pratiques abusives concernant les marchands de listes.

## LE LOGEMENT SOCIAL

**L'attribution des logements sociaux (aussi appelés HLM) est conditionnée par des plafonds de ressources.**

◇ Une fois votre demande enregistrée, elle est classée sur une file d'attente en fonction de son ancienneté et de critères socio-économiques (revenus, situation professionnelle, familiale, logement actuel). **Il y a de très nombreuses demandes. L'attente prévue pour une proposition de logement est très longue.** Un logement vous sera proposé quand votre demande apparaîtra en haut de la file d'attente et qu'un logement correspondant à vos critères sera disponible.

### LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR LES VILLES

#### • La « demande unique »

Elle permet d'être inscrit sur plusieurs villes en remplissant un seul formulaire.

Pour faire une demande de logement social : [www.demandelogement35.fr](http://www.demandelogement35.fr). Une adresse mail est exigée pour recevoir un identifiant et des justificatifs sont demandés (voir ci-après) pour valider votre demande.

Vous pouvez aussi faire votre demande en remplissant le dossier papier à télécharger sur le site de Rennes Métropole (voir ci-contre) et en le déposant auprès de la Direction Habitat Social pour la Ville de Rennes ou de votre mairie pour les autres communes de Rennes Métropole.

#### **Pour que votre dossier soit étudié, des justificatifs sont à joindre au dossier :**

- papiers d'identité, numéro de sécurité sociale + selon la situation le titre de séjour en cours de validité,
  - avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 (par exemple l'avis 2025 sur les revenus 2024) et la déclaration d'impôts en cas de rattachement au foyer fiscal des parents,
- Et, selon votre situation :
- justificatifs des ressources des 3 derniers mois et contrat de travail pour les salariés ; avis de paiement de l'indemnité pour les demandeurs d'emploi ; carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse pour les étudiants
  - justificatifs des prestations perçues de la CAF ou de la MSA,

## **LES LOGEMENTS PROPOSÉS PAR ACTION LOGEMENT**

### **Action Logement propose des logements sociaux, intermédiaires ou temporaires, réservés aux salariés.**

Pour en bénéficier, vous devez être salarié dans une entreprise privée de 10 salariés ou + ou d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés ou +. Vous pourrez créer votre compte sur le site d'Action Logement pour consulter des offres, recevoir des alertes et candidater directement en ligne.

Pour cela, vous devez, sauf pour le logement temporaire, avoir fait une demande de logement social et obtenu votre numéro d'enregistrement en ligne sur le site **[demandelogement35.fr](http://demandelogement35.fr)**, ou dans une mairie ou une agence Action Logement.

#### **Pour en savoir plus**

- **[www.actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement](http://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement)**
- **[al-in.fr](http://al-in.fr)**

**Action Logement** : 0970 800 800  
(numéro non surtaxé)

## **LE LOGEMENT SOCIAL DIRECTEMENT ATTRIBUÉ PAR LES BAILLEURS SOCIAUX**

Certains logements sociaux dits intermédiaires peuvent être attribués directement par les bailleurs HLM.

- quittance de loyer, bail ou attestation d'hébergement en cours

- **Renouvellement** : Renouvelez obligatoirement votre demande de logement social 1 fois/an pour que votre dossier ne soit pas annulé. Signalez également tout changement de situation entre 2 renouvellements.

#### **• Pour en savoir plus**

- **[metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr)** rubriques Vos services / Logement et urbanisme / Demander un logement social
- **pour la Ville de Rennes** à la Direction de l'habitat social  
1 place de la Communauté - CS 63126  
35031 Rennes - 02 23 62 16 30 / [dhs@ville-rennes.fr](mailto:dhs@ville-rennes.fr)  
Sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h, sauf jeudi matin.
- **à la Mairie (ou au Centre Communal d'Action Sociale)** d'une ville de la métropole.

## **Accessibles sous conditions de ressources**

ces logements sur Rennes Métropole présentent quelques avantages :

- loyer inférieur à ceux du marché locatif privé et paiement à terme échu (= début du mois suivant),
  - pas d'honoraires,
  - contrat de location sans durée déterminée, colocation possible.
- Pour votre demande, vous devrez fournir les mêmes pièces justificatives que pour l'attribution d'un logement social classique (voir ci-dessus).

#### **• Contacts**

##### **Aiguillon Construction**

02 99 26 44 44

**[www.aiguillon-construction.fr](http://www.aiguillon-construction.fr)**

##### **Archipel Habitat**

02 99 22 26 00 / **[www.archipel-habitat.fr](http://www.archipel-habitat.fr)**

##### **CDC Habitat**

09 70 40 47 70 / **[www.cdc-habitat.fr](http://www.cdc-habitat.fr)**

##### **Espacil Habitat**

02 99 27 20 00 / **[www.espacil-habitat.fr](http://www.espacil-habitat.fr)**

##### **ICF Habitat**

02 40 89 03 89 / **[www.icfhabitat.fr](http://www.icfhabitat.fr)**

##### **Keredes**

02 23 30 50 50 / **[www.keredes.coop](http://www.keredes.coop)**

##### **Néotoa**

02 23 48 80 00 / **[www.neotoa.fr](http://www.neotoa.fr)**

##### **BSB Les Foyers**

02 99 84 55 55

**[www.bsb-lesfoyers.com](http://www.bsb-lesfoyers.com)**

## LE RELOGEMENT SOCIAL PRIORITAIRE

La Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole anime un **dispositif de relogement social prioritaire pour les ménages non logés ou en situation de mal logement** qui habitent ou travaillent sur la Métropole.

### • Pour bénéficier d'un relogement social prioritaire, il faut :

- être de nationalité française ou résider sur le territoire français de façon régulière,
- ne pas être en mesure d'accéder par vos propres moyens à un logement décent et de vous y maintenir.

### • Démarches à accomplir

1. Faire une demande de logement social (voir p.22). Élargir au maximum de vos possibilités, choix de communes, de quartiers, critères d'accessibilité sauf cas de difficultés particulières (ex: handicap : fournir un justificatif médical) ;
2. Prendre contact avec le service social dont vous dépendez (CDAS, CAO... contacts p.40) qui instruira votre demande ; le travailleur social met en perspective votre parcours, votre problématique logement, et votre projet

professionnel, qui peuvent justifier d'un traitement prioritaire de votre demande ;

3. Une commission mensuelle étudie et valide ou pas, le caractère prioritaire de la demande sur plusieurs critères : ménage dépourvu de logement, logement insalubre ou impropre à l'habitation, suroccupation, hébergement précaire, loyer résiduel supérieur à 40% des ressources ;
4. Si vous êtes reconnu prioritaire, la CLH vous proposera une seule orientation vers un logement ou hébergement temporaire adapté à votre situation.

### Secrétariat CLH de Rennes Métropole

02 99 86 64 10

clh@rennesmetropole.fr

## LE LOGEMENT SOCIAL POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

**Archipel Habitat centralise les demandes** de logement social adapté.

[www.archipel-habitat.fr](http://www.archipel-habitat.fr)

3 place de la Communauté - CS 40805 - 35208 Rennes Cedex 2  
02 99 22 26 00



## UN LOGEMENT PARTAGÉ

**Vivre à plusieurs doit d'abord être un choix. S'il y a des avantages, notamment financiers, partager des espaces communs et la vie quotidienne n'est pas évident pour tous ! Tour d'horizon des solutions existantes sur Rennes et les environs.**

## LA COLOCATION

Louer un logement à plusieurs permet souvent d'avoir plus d'espace pour un même budget. Si cela peut être un remède à la solitude, il est important de s'assurer que l'on s'entende sur certains points avant même de signer le contrat (entretien du logement, gestion des factures, courses...). Il est également crucial de connaître la portée de son engagement.

### QUEL CONTRAT POUR QUELLE COLOC ?

Une colocation peut se formaliser de 2 façons :

- **un bail commun** = souscription d'un **seul contrat à plusieurs** avec un propriétaire. Ainsi tous les colocataires signent le même contrat de location et disposent des mêmes droits, mais aussi des mêmes obligations vis-à-vis du bailleur.

- **plusieurs contrats (1 bail individuel pour chaque locataire) avec le propriétaire** = dans un logement divisé par le propriétaire, chaque colocataire signe un bail pour la chambre qu'il loue ; ainsi vous partagez peut-être la cuisine et les sanitaires mais vous n'êtes pas liés légalement entre locataires. Le propriétaire (et non vous) choisit les personnes entrant dans le logement.

## LA CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Ce type de clause (appelée de solidarité ou d'indivisibilité) figure très souvent dans le cas d'**un bail commun de colocation** : elle garantit au propriétaire le paiement de son loyer et lie davantage les colocataires. Ainsi, **quand l'un des colocataires ne peut plus assumer sa part de loyer, le propriétaire peut demander aux autres de payer** pour lui.

**À noter : le départ d'un des colocataires ne signifie pas l'arrêt immédiat de la « solidarité ».** Le colocataire partant (et son garant) reste engagé par la clause de solidarité pendant 6 mois après la fin du préavis. Si un nouveau colocataire le remplace durant son préavis, il reste engagé jusqu'à la fin du préavis.



## POUR VOUS AIDER

Consultez la fiche « Colocation mode d'emploi », éditée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), pour faire le point sur la clause de solidarité, la fin du bail ou encore les questions de budget en colocation. À retrouver sur [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) rubrique « Ressources & documentation / Publications » ou à l'accueil de la MCE : contacts p.47.

## LES AIDES FINANCIÈRES

Chaque colocataire peut prétendre à une aide de logement de la CAF en fonction de la partie du loyer qu'il paie et à condition d'apparaître sur le bail ET de remplir les conditions d'octroi aux aides de la CAF (voir p.17).

**Chacun doit remplir sa propre demande auprès de la CAF.** L'aide, qui sera un peu inférieure à celle perçue dans un logement loué seul, sera calculée sur la base de vos ressources et du loyer.

## TROUVER SON / SES COLOCATAIRES

**Beaucoup de sites existent.** La plupart proposent d'entrer en contact avec de potentiels colocataires mais donnent aussi des conseils pratiques ; certains ont des services payants (appel surtaxé par exemple) :

- [appartager.com](http://appartager.com)
- [lacartedescolocs.fr](http://lacartedescolocs.fr)

Consultez aussi les sites de petites annonces qui proposent des offres de location comme [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)... voir p.21 pour élargir votre recherche.



## À SAVOIR SI VOUS OPTEZ POUR UNE SOUS-LOCATION

Sous louer = un locataire (seul titulaire du bail) consent une location à un ou plusieurs autres occupants d'une partie ou de la totalité du logement loué. **Par défaut, un sous locataire n'apparaît donc pas sur le bail.** La réglementation indique que la sous-location :

- est illégale sauf autorisation écrite du propriétaire,
- est une situation précaire en l'absence de bail écrit car aucun contrat ou loi ne vous protège en cas de problème (d'autant que vous ne pouvez souscrire d'assurance habitation),
- ne permet l'accès aux aides au logement que dans certains cas (bail établi + locataire de plus de 60 ans + sous-locataires de moins de 30 ans, de plus de 60 ans ou en situation de handicap).

## LOGER CHEZ L'HABITANT

Une chambre chez un particulier peut parfois comprendre un partage (avec le propriétaire ou avec un autre colocataire) de plusieurs pièces du logement comme la cuisine ou la salle de bains. Il n'y a pas nécessairement d'entrée indépendante. Quand la location est envisagée pour plusieurs mois, il est important que ces espaces partagés soient mentionnés dans le contrat de location.

### OÙ TROUVER ?

Pour une chambre à l'année chez un particulier, consultez le chapitre précédent « Un logement autonome », via les annonces de particulier à particulier (voir p.21).

L'association **La Maison en Ville** propose également des solutions de ce type (chambre, studio ou colocation chez l'habitant), pour une année universitaire et

pour une durée plus courte (notamment stage ou alternance) :  
**www.lamaisonenville.fr** - 02 23 20 55 39 / info@lamaisonenville.fr (plus d'infos ci-dessous).  
Pour une location temporaire, l'association Accueil à la Maison dispose d'un réseau d'hébergeurs :  
**www.accueilalamaison.fr** (contact p.38).

## DES PISTES POUR UNE COLOC DIFFÉRENTE

Au-delà de partager un logement, vous êtes peut-être en quête d'une expérience humaine mêlant découverte et engagement. Dans ce cas, certaines actions menées par des associations peuvent vous intéresser.

### LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE SOLIDAIRE

Cette **solution alternative d'habitat permet à un jeune d'être hébergé chez un retraité, personne seule ou en couple**. Logeur et logé signent un contrat qui précise les contreparties liées à l'occupation du logement.

Deux formules sont possibles : un hébergement avec une participation aux charges et une présence très régulière, ou un hébergement avec une participation financière modérée dans un esprit d'échange intergénérationnel.

**La Maison en Ville**  
**www.lamaisonenville.fr**

Au Jeu de Paume, 12 rue Saint-Louis (quartier Centre) à Rennes  
02 23 20 55 39 /  
info@lamaisonenville.fr

### LA COLOCATION À PROJETS

Le principe : des **jeunes qui accèdent à un logement en colocation à loyer modéré tout en s'engageant dans des actions solidaires à mener sur l'année** (lien intergénérationnel, média, environnement, égalité homme/femme, vie de quartier, éducation, inclusion...). Le loyer est modéré car proposé par des bailleurs sociaux ou des associations.

• **Les KAPS (Kolocations À Projets Solidaires)** qui existent dans 5 quartiers : Villejean, Maurepas, Cleunay, Le Blosne et Bréquigny  
Pour des étudiants, de 18 à 30 ans, qui veulent s'impliquer au sein de leur quartier, tout en étant accompagnés par l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville). Le loyer s'élève en moyenne à 200€ par personne. Pour s'inscrire :  
**rejoins.afev.org** 3 rue de Lorraine (quartier Villejean) à Rennes  
02 90 01 53 66 / rennes@afev.org

• **La Maison en Ville**  
**www.lamaisonenville.fr**  
Contacts ci-contre

• **MAISON – Article 1**  
Sur un principe proche, l'association Article 1 propose un accès favorisé au logement en résidence à des étudiants boursiers et majoritairement ultramarins qui souhaitent proposer des projets solidaires ayant un impact direct sur le territoire et ses habitants.

**Article 1 : maisonarticle-1.eu**

### LA COLOCATION EN INSERTION PROFESSIONNELLE

**Hisséo - Livah Mobilité**  
**Colocation en appartement ou maison à Rennes et Cesson-Sévigné, pour des personnes arrivant sur le territoire de Rennes Métropole.**

- travailleurs mobiles, personnes en insertion professionnelle, alternants, étudiants en stage...

- sous conditions de ressources HLM

- bail de 6 mois à 1 an

- 360€/mois, charges comprises

**Hisséo** : 06 66 07 19 19

**www.hisseo-rennes.fr**

### LA COLOCATION CONTRE SERVICES

Sur la même idée que la cohabitation intergénérationnelle, la colocation contre services permet d'être hébergé et de réduire le montant de son loyer, en échange de services, liés souvent à la garde d'enfants (aller chercher les enfants à l'école, aide aux devoirs...) ou une présence auprès de séniors. Plusieurs sites se développent pour mettre en relation les familles qui hébergent et les jeunes :

**www.lamaisonenville.fr**  
**www.toitchezmoi.com**



# UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE

## LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES DU CROUS

### • Des logements ouverts aux étudiants boursiers ou non boursiers

Les logements en résidence universitaire du Crous sont **attribués sous conditions de ressources** pour une année universitaire, éventuellement renouvelable.

Les logements étudiants disponibles sont consultables après avoir créé un compte sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

- Chambres, studios, T1Bis et T2 (étudiants en couple).
- Admissions possibles toute l'année en fonction des disponibilités et de la situation de l'étudiant.
- Procédure spécifique pour les étudiants bénéficiant d'une reconnaissance MDPH (contact : Service social Crous - 09 72 59 65 35 ou [service.social@crous-rennes.fr](mailto:service.social@crous-rennes.fr))

### • Faire une demande de logement au Crous : 2 étapes

#### Étape 1

**Avant le 31 mai 2026**

Pour faire une demande de logement pour la rentrée suivante, remplissez le **Dossier Social Étudiant\* (DSE) sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)**.  
Futurs étudiants : connectez-vous avec l'adresse mail utilisée pour Parcoursup + l'avis fiscal 2025 sur les revenus perçus en 2024 de vos parents.

*\* Le DSE est la procédure unique qui permet de demander une bourse d'enseignement supérieur et/ou un logement Crous.*

**Étudiants en mobilité arrivant en France** : les demandes de logement seront à faire directement sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr) à compter du 7 juillet 2026.

#### • Contact du Crous

[www.crous-rennes.fr](https://www.crous-rennes.fr)

7 place Hoche (quartier Centre) à Rennes - 09 72 59 65 35 / formulaire de contact sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Prendre rendez-vous sur [mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr](https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr)

#### Étape 2

**À compter du 5 mai 2026**

Pour participer à la phase principale d'attribution de logement, précisez vos souhaits sur : [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr)

## LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES (AGRÉÉES FJT)

**Les résidences Habitat Jeunes disposent de logements à destination des jeunes de 16 à 30 ans en situation professionnelle ou de formation.** Adaptées à la situation et à la trajectoire de chacun, ces résidences peuvent proposer plusieurs types de logement (chambre, studio, petit appartement) et peuvent offrir différents services : laverie, parking, information et animation. Faire le choix des Résidences Habitat Jeunes, c'est aussi se donner la possibilité de rencontrer, d'échanger avec d'autres jeunes et d'être aidé dans ses démarches.

### RÉSIDENCES DES AMITIÉS SOCIALES

Les Amitiés Sociales gèrent plusieurs Résidences Habitat Jeunes. Toute demande de logement se fait en ligne sur :

[www.fjt-rennes.fr](https://www.fjt-rennes.fr). Les tarifs indiqués sont toutes charges comprises.

#### Accueil Habitat Les Amitiés Sociales :

4bis Cours des Alliés à Rennes  
02 99 53 00 00 (taper 1) /  
[seloger@amities-sociales.fr](mailto:seloger@amities-sociales.fr)

### RENNES

**Résidences BOURG L'EVÊQUE** (quartier Bourg l'Evêque-La Touche et Centre)

- **Bourg l'Evêque** - 30 rue de Brest :  
Chambres à T1' de 467 à 530€/mois
- **Mille Visages** - 4 bd de Verdun : T1' à T2 couple de 530 à 601€/mois
- **Gaston Tardif** - 🚻 10 rue Gaston Tardif : T1' à 530€/mois

**Résidence LE COLIBRI** 🚻 (quartier Thabor - Saint-Hélier - Alphonse Guérin - Baud-Chardonnet) 14 av. Jorge Semprun : T1 à T2 de 550 à 621€/mois

**Résidences LES GANTELLES** ♿ (quartier Maurepas-La Bellangerais)

- **Les Gantelles** - 21 rue Franz Heller : Chambre de 467 à 595€/mois
- **Patton** - 1bis rue du Houx : T1 à T1 bis de 530 à 601€/mois
- **Franz Heller** - 16 rue Franz Heller : Chambre, T1 à T1 bis couple de 467 à 601€/mois

**Résidences ROBERT RÈME** ♿ (quartier Saint-Martin)

- **Robert Rème** - 8 av. Gros Malhon : Chambre à T1' de 395 à 595€/mois
- **Le Patio** - 11 av. Gros Malhon : T1' à T2 couple de 530 à 566€/mois
- **Triskell** - 11 av. Gros Malhon : T1 à T1 bis de 396 à 549€/mois
- **Coëtlogon** - 193 rue de Saint-Malo : T1 à T1 bis couple de 584 à 601€/mois

**Résidences TI YAOUANK** ♿ (quartier Cleunay-Arsenal Redon-La Courrouze)

- **Ti Yaouank** - 7 bd P.Mendès-France : T1, T1 bis et T2 de 530 à 601€/mois
- **La Mabilais** - 2 et 4 rue Herminie Prodhomme : T1 à T1 bis couple de 563 à 584€/mois

## CHANTEPIE

**Résidence CLAVIÈRES ET GLIÈRES** ♿  
- Allée des Clavières ou allée des Glières : T1 bis de 530 à 584€/mois

## NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

**Résidence LES BOUVREUILS** ♿ - 9 allée des Bouvreuils : T1 à T1' de 362 à 488€/mois

## RÉSIDENCES DE L'ASSOCIATION ST-JOSEPH DE PRÉVILLE

[www.asjp.fr](http://www.asjp.fr)

02 99 14 21 00 / contact@asjp.fr

## RENNES

**Résidence PRÉVILLE** ♿ : 22 bd Marbeuf (quartier Villejean-Beaugard) : Chambre, T1 et T1bis, de 388 à 518€/mois

**Résidence HEOL** ♿ : 5 bd Emmanuel Mounnier (quartier Maurepas-La Bellangerais) : T1 et T1bis, de 528 à 581€/mois

## LES RÉSIDENCES POUR JEUNES ACTIFS / ÉTUDIANTS

**Ces résidences sont réservées aux jeunes de moins de 30 ans en cours de formation, stagiaires ou encore salariés** (CDD, CDI, intérim)... Il s'agit de logements à loyer modéré (logement social), gérés par Espacil Habitat ([www.espacil-habitat.fr](http://www.espacil-habitat.fr)) et ALFI ([www.alfi-asso.org](http://www.alfi-asso.org)).

Il peut y avoir la possibilité de louer pour quelques semaines ou quelques mois.

### RENNES

**AUNIS** : 1 bis place de Prague (quartier Le Blossne) ♿ ☺

Pour jeunes salariés. T1 entre 468 et 515€/mois et T1bis à 552€/mois, équipés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

**Espacil Habitat** : 02 99 32 30 40 ou 06 70 74 94 45 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**BLOSSNE** : 4 rue de Roumanie (quartier Le Blossne)

Pour étudiants. T1 et T2 duo équipés à partir de 410€/mois.

**Espacil Habitat** : 02 99 28 39 87 ou 06 86 23 06 58 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**EPSILON** : 1 rue René Dumont (quartier Maurepas-Bellangerais) ♿

Pour jeunes salariés. T1 à 526€/mois et T1bis à 584€/mois, équipés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

**Espacil Habitat** : 02 23 27 21 35 ou 06 82 82 69 28 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**GAY LUSSAC** : 21 av.de la Touraudais (quartier Beaulieu) ☺

Pour étudiants. T1duo (cuisine et sdb communes) entre 404 et 433€/mois, T1 entre 462 et 578€/mois et T1bis entre 594 et 638€/mois, équipés, tarif incluant l'eau.

**Espacil Habitat** : 02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**NAOS** : 7 rue de la Huguenoterie (quartier Cleunay-Arsenal Redon)

Pour étudiants. T1 entre 386 et 438€/mois et T1bis de 480 à 542€/mois, T5 en colocation à partir de 358€ par pers., équipés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

**Espacil Habitat** : 02 23 44 01 25 ou 06 30 12 20 70 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**ORIONIS** : 13 rue Doyen Denis Leroy

(quartier Villejean-Beaugard) ☺

Pour étudiants. T1 entre 326 et 357€/mois, T1bis en colocation entre 241 et 256€/mois et par colocataire, équipés, tarifs incluant l'eau.

**Espacil Habitat** : 02 99 54 71 71 ou 06 73 84 74 73 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**POLARIS** : 1 rue Gisèle Freund (quartier Cleunay-Arsenal Redon)

Étudiants : T1 entre 395 et 476€/mois.

Jeunes salariés : T1 entre 494 et 552€/mois et T1bis de 546 à 599€/mois, équipés. Tarifs incluant eau, élect. et chauff.

**Espacil Habitat** : 02 23 44 01 25 ou 06 30 12 20 70 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**SAINT-CYR** : 53 rue Papu (quartier Bourg l'Evêque – La Touche)

Pour étudiants. T1 entre 325 et 406€/mois, T1bis et duplex entre 405 et 508€/mois, tarif incluant eau, chauff., élect. Non équipés.

**Espacil Habitat** : 02 99 33 92 51 ou 06 48 61 31 09 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

## BRUZ

**BÉRÉNICE** : 6, 17 et 19 rue Louis Armand ☺

Pour étudiants. T1 entre 473 et 521€/mois, T1Bis et duplex de 588 à 612€/mois, équipés, tarifs incluant eau, chauff., élect.

**Espacil Habitat** : 15 rue Louis Armand à Bruz 02 99 57 14 67 ou 06 87 60 75 09 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

**RÉSIDENCE ALFI KER LANN** :

9 contour Antoine de Saint-Exupéry (campus de Ker Lann) ♿

T1' à 555,53€/mois toutes charges comprises

**ALFI** : 02 57 67 20 71 /

[alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com](mailto:alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com)

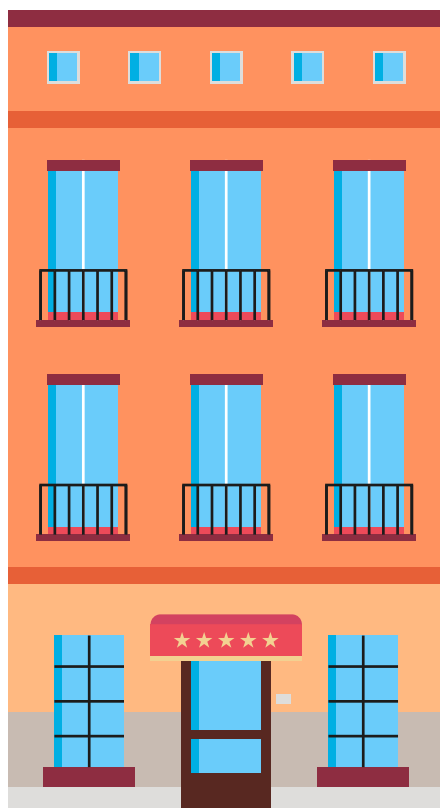
## CESSON-SÉVIGNÉ

**RÉSIDENCE HÉLICY** :

4A rue du Haut Grippé

Pour étudiants, alternants et jeunes salariés. Studios meublés de 18 à 22 m<sup>2</sup>, à partir de 550€/mois.

Néotoa : 02 99 48 80 00 [contact@neotoa.fr](mailto:contact@neotoa.fr)



## LES FOYERS D'INITIATIVE RELIGIEUSE

Plusieurs foyers d'obédience catholique existent à Rennes. Il est important de vous renseigner au préalable sur les mouvements religieux qui gèrent ces foyers et sur les conditions d'accueil qu'ils proposent ou imposent (horaires contraints, offices religieux, animations pastorales...).

### FOYER « JEAN-LUC CABES »

Foyer géré par la Communauté de l'Emmanuel, une institution de l'église catholique

- pour garçons étudiants, de 18 à 25 ans
- Chambres indiv. meublées, bail de 9 mois minimum.

- de 380 à 430€/mois

[foyersemanuel.com/rennes-garcons](http://foyersemanuel.com/rennes-garcons)

12 rue André Desilles

foyerjeanlucabes@gmail.com

### FOYER DU THABOR

Foyer géré par l'association du Mont Thabor dépendant du diocèse de Rennes

Pour étudiant et étudiantes à bac+1 ou +2.

- 30 chambres indiv. meublées

- De 360 à 570€/mois + charges

4 rue du Thabor / 06 82 53 54 56 /

contact@foyerduthabor.fr

### RÉSIDENCE FRÉHEL

Foyer avec possibilité d'activités spirituelles confiées à l'Opus Dei.

- pour garçons étudiants à l'université ou en école et lycéens en classe prépa.

- chambres indiv. meublées avec bail de 10 mois. Admission possible en cours d'année selon dispos.

- 750€/mois toutes charges comprises et en demi-pension. [www.residence-frehel.org](http://www.residence-frehel.org)

3 rue Franz Heller / 02 99 36 69 28 /

residence.frehel@gmail.com

### CAMPUS FRASSATI

Porté par le Diocèse de Rennes

- pour étudiants, apprentis, stagiaires

- studios de 16 à 40 m<sup>2</sup>

- à partir de 550€/mois toutes charges comprises

60 ter rue de Saint Malo /

[campusfrassati.bzh](http://campusfrassati.bzh) / 07 65 29 94 04

accueil@campusfrassati.bzh

## LES RÉSIDENCES PRIVÉES



= résidence qui peut aussi – selon ses disponibilités – proposer un hébergement de courte durée (notez que la liste des appart'hôtels proposant essentiellement de l'hébergement pour quelques jours est à retrouver p.38-39)



= un ou plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite



### NOTRE CONSEIL

**Solution plutôt souple d'hébergement**, il peut y avoir de grandes disparités selon les résidences. Avant de vous engager, **renseignez-vous sur les tarifs ou frais de dossiers, les services** (comme un parking, laverie, etc.) parfois inclus, mais parfois pas (donc à ajouter aux charges). Vous devez également interroger les conditions de départ du logement (durée du préavis, sommes restant dues) car ces modalités peuvent également être très variables.

## À RENNES, QUARTIER PAR QUARTIER (CF. PLAN DES QUARTIERS P.6)

### • Bourg l'Évêque, la Touche...

#### **BREST** : 216 rue de Brest ☺

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- à partir de 577€/mois, toutes charges comprises sauf élect

#### **Agence APH** :

24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

#### **LES UNIVERSIADES** :

27 mail F. Mitterrand

- étudiant
  - T1 18 m<sup>2</sup> meublés ou vides
  - à partir de 430€/mois, hors charges
- Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

#### **RÉSIDENCE ALINE LANDAIS** :

8 allée Aline Landais ☺

- tout public (colocation possible)
- T1, T2, T3 vides ou meublés à louer à l'année, possible au mois selon dispos.
- à partir de 520€/mois hors charges

#### **Agence APH** :

24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

#### **RÉSIDENCE LA SAGESSE** :

13A quai d'Ille et Rance

- tout public
  - T1 et T1bis vides ou meublés
- Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes  
02 99 67 30 30 / contact@inova-immo.com

### • Bréquigny

#### **RÉSIDENCE VINCI** : 2 avenue d'Irlande

- tout public
- T1 vides
- à partir de 400€/mois, hors charges

**Lamy Rennes** : 3 rue de Redon à Rennes

02 99 67 71 80 /  
location-gio.rennes@lamy-immobilier.fr

### • Centre + Thabor, St-Hélier, Alphonse Guérin

#### **CAMPUS DES LICES** :

- 23 rue de Dinan et 1 allée Jean Guihery
- tout public, plutôt étudiant
  - studios vides, T3 vides
  - entre 430 et 750€/mois hors charges
- Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

#### **LE COLISÉE** : 141 av. Aristide Briand ☺

- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés à louer au mois ou à l'année.
- à partir de 700€/mois hors charges

#### **Agence APH** :

24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

#### **LE GRAND COLLÈGE** :

- 9 rue d'Échange
- tout public, plutôt étudiant
  - T1, T1 bis, T2 meublés
  - entre 450 et 550€ hors charges
- Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

#### **LE MARNIGNY** : 7 bd de Strasbourg ☺

- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés, à louer à l'année ou au mois selon dispos.
- à partir de 740€/mois hors charges

#### **Agence APH** :

24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

#### **LESAGE** : 9 rue Lesage ☺

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- à partir de 535€/mois, toutes charges comprises sauf élect

#### **Agence APH** :

24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

#### **LES ESTUDIALES** : 24 bd Solférino ♿

- tout public
  - T1 18 m<sup>2</sup>/22 m<sup>2</sup> vides ou meublés
  - entre 430 et 550€/mois hors charges
- Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes /  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

#### **LES JACOBINS** : 5 rue de St-Malo

- tout public
  - T1 au T4 duplex vides
- Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes /  
02 99 67 30 30 / contact@inova-immo.com

#### **ODALYS CAMPUS RENNES MIL'ON** :

- 17 avenue des Français Libres
- étudiant
  - Studio ou T1
  - à partir de 569€/mois, hors charges et hors frais de dossier
- www.odalys-campus.com**

#### **RÉSIDENCE ARTEMISIA** :

- 2 rue Raymonde Foreville ♿
- étudiant
  - studio
  - à partir de 450€/mois + 45€ de charges (eau froide, eau chaude, chauffage, et internet) + 250€ de frais de dossier
- Artémisia Gestion** : 06 32 82 20 22 /  
rennes@residencesartemisia.com

**RÉSIDENTIE RUE RICHARD LENOIR :**

5 rue Richard Lenoir

- tout public

- T1 et T1 bis vides (avec mezzanine)

Kermarrec immobilier : 9 quai Lamennais à Rennes

02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**STUDY'O :** 1 Bd Villebois Mareuil

- tout public

- T1, T1 bis de 21 à 37 m<sup>2</sup> vides

- à partir de 290€/mois hors charges soumis à plafond de ressources

Cogir : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79

51 01 / rennes.location@cogir.fr

**WHOO RENNES CENTRE :**

18-20 bd de Beaumont ♿ ☺

- étudiant, actif, professionnel

- Studios, T1 bis, T2 et co-living meublés et équipés (services suppl. proposés)

- à partir de 782€/mois toutes charges comprises

rennes-gare@whoostay.com

**• Cleunay, Arsenal Redon, La Courrouze****MY CAMPUS VOLTAIRE :**

1 rue Philippe Lebon ♿

- tout public, plutôt étudiant

- T1 vides ou meublés

- entre 570 et 620€/mois hors charges

Cogir : 6 av. Janvier à Rennes

02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENTIE PANORENNA :**

1 rue Jean Guy

- tout public (colocation possible)

- Studios, T2, T2 bis et T3 équipés et meublés (services para-hôteliers et parking en options)

- studio à partir de 670€/mois, T2 à partir de 870€/mois, incluant eau, élect., chauff., taxe ordures ménagères + internet fibre

SARL Panogestion : Stéphanie Yvenat

06 27 59 14 06 ou 02 23 50 64 15 /

stephanie.yvenat@groupe-legendre.com

**UNIVERCITY LES BRUYÈRES :**

2 rue du petit Marteau ♿

- étudiant, stagiaire

- T1 équipés en mobilier de 18 à 25 m<sup>2</sup>

(services suppl. proposés)

- à partir de 502€/mois eau, élect., chauff. et Internet inclus.

ARPEJ : 02 23 22 00 22 (Yvan Le Penneç)

/ rennes@arpej.fr

**• Jeanne d'Arc, Longs Champs, Beaulieu****BREIZH CAMPUS :**

1-3 bis allée de la Varende ♿ ☺

- étudiant, apprenti, stagiaire, jeune actif... (possibilité de colocation)

- T1, T1bis, T2 et T3 équipés et meublés (services suppl. possibles), en location à partir de 1 mois minimum

- studio à partir de 527€/mois, toutes charges incluses, sauf électricité

Les Belles Années : 07 63 41 83 28 /

breizhcampus@lesbellesannees.com

**CAP BEAULIEU :** 6 rue de Bellevue

- tout public

- T1 et T1 bis meublés ;

- à partir de 495€/mois, eau froide comprise

Lamy Rennes : 3 rue de Redon à Rennes

02 99 67 71 80 /

location-gio.rennes@lamy-immobilier.fr

**CAP ÉTUDES RENNES LAYGO :**

153 boulevard de Vitré ♿ ☺

- étudiant, jeune en formation, jeune actif

- Studios, T2, meublés et équipés. Location à l'année ou courte durée d'un mois minimum

- à partir de 530€/mois, charges

comprises, hors élec., internet, parties privatives

04 75 81 83 83 / contact@cap-etudes.com

**CAP ÉTUDES RENNES LIKE :**

282 rue de Fougères ♿ ☺

- étudiant, jeune en formation, jeune actif

- Studios, T1, T1 bis, meublés et équipés.

Location à l'année ou courte durée d'un mois minimum

- à partir de 555€/mois, charges

comprises, hors élec., internet, parties privatives

04 75 81 83 83 / contact@cap-etudes.com

**KLEY RENNES :**

5 allée de la Croix des Hêtres ♿ ☺

- étudiant, jeune actif, stagiaire, doctorant...

- Studios et T2 meublés (de 19 à 32 m<sup>2</sup>)

et appartements partagés (avec sdb privative) en T4, T6, T8 ou T9 ; location à l'année, location courte durée possible

sous conditions

- à partir de 748€/mois, ou 663€/mois en

appartement partagé, toutes charges incluses

02 30 30 20 23 / rennes@kley.fr

**LE MAJOR DE BEAULIEU :**

4, 6 et 8 avenue P. Donzelot

- Étudiant

- T1 vides

Inova : 19 rue de la Chalotais à Rennes

02 99 67 30 30 / contact@inova-immo.com

**LES ESTUDINES LONGS CHAMPS :**

316 rue de Fougères ☺  
 - étudiant, stagiaire et personne en mobilité (formation, affaires...)  
 - T1, T1 bis et T2 meublés et équipés (accès à des services suppl.) à louer à l'année ou au mois  
 - à partir de 641€/mois, charges comprises hors élec.  
 02 99 28 00 00 ou 09 69 39 22 00 / rennes.longschamps@estudines.com

**LES JARDINS DE BEAULIEU :**

3 rue Xavier Grall  
 - tout public  
 - T1, T1 Bis vides et meublés  
 - à partir de 390€/mois, charges comprises incluant l'eau froide et la copropriété.  
**Pigeault Immobilier** : 25 rue de la Monnaie à Rennes / 02 99 30 82 18 / locationrennes@pigeaultimmobilier.fr / [www.pigeaultimmobilier.com](http://www.pigeaultimmobilier.com)

**LE BOIS PERRIN :**

11, 11A et 11B rue du Bois Perrin  
 - public plutôt étudiant  
 - T1 meublés ou vides de 18 à 24 m²  
 - à partir de 420€/mois hors charges  
**Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENCE FOUGÈRES :**

266 (Jean Bart) puis 247-249 (Surcouf Vauban) rue de Fougères.  
 - Public plutôt étudiant  
 - T1 et T1bis vides ou meublés  
 - entre 420 et 550€/mois, hors charges  
**Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENCE LES PLANTES :**

8, 10, 12A-12B-12C, 14, 16 rue des Plantes  
 - public plutôt étudiant  
 - chambre, T1 meublés ou vides de 17 à 24 m²  
 - entre 400 et 485€/mois hors charges  
**Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENCE PANORAMIK :**

16 rue Georges Charpak ♿  
 - tout public  
 - Du T1bis au T3 vides  
**Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes / 02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**RÉSIDENCE WE :** 11 bd Volney ♿

- tout public  
 - T1 vides  
**Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes / 02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**XAVIER GRALL :** 3 rue Xavier Grall

- étudiant  
 - studios vides ou meublés de 18 m²  
 - à partir de 440€/mois hors charges  
**Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

• **La Pommeraie (ex-Francisco-Ferrer, Landry, la Poterie)**

**GREEN ACADEMY :**

174 Rue de Chateaugiron  
 - tout public  
 - T1 et T1 bis nus ou meublés ;  
 - à partir de 490€/mois, eau chaude et chauffage compris  
**Lamy Rennes** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / location-gio.rennes@lamy-immobilier.fr

**RÉSIDENCE DE BRETAGNE :**

22 square Louis Armand  
 - actif (en emploi, en formation, en alternance)  
 - chambres de 13 m² meublées avec frigo, douche et lavabo  
 - à partir de 390€/mois, toutes charges comprises + 70€ de frais de dossier  
**Association Parme** : 06 15 32 67 71 / residence.bretagne@associationparme.fr / [www.associationparme.fr](http://www.associationparme.fr)

**RÉSIDENCE TERRANOVA :**

207, 209 et 211 rue de Vern  
 - tout public  
 - T1 bis (31 m²) vides  
 - à partir de 410€/mois, charges comprises  
**Lamy Rennes** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / location-gio.rennes@lamy-immobilier.fr

• **Maurepas, la Bellangerais**

**ADVENIS RENNES CENTRE :**

9 boulevard Volney et ♿ ☺  
 10 rue de la Marbaudais  
 - étudiant, stagiaire, jeune diplômé, enseignant  
 - T1 meublés et équipés (de 17 à 25 m²)  
 - à partir de 530€ charges incluses (internet, eau chaude+froide)  
**Advenis résidences** : 02 30 79 02 05 / rennescentre@advenis.com

**LES PENATES :** 6 rue des Gantelles

- tout public  
 - studios et T2 avec kitchenette équipée, literie  
 - à partir de 500€/mois hors charges  
**Agence Art'office** : 06 75 96 71 77 / m.artur@artoffice.immo

## • Sud Gare

### LES ESTUDINES DE BRETAGNE :

23 rue de Châillon ☺

- étudiant

- T1, T1 Bis et T2 meublés et équipés (services suppl. possibles) à louer à l'année ou au mois

- à partir de 617€/mois, charges comprises sauf élect.

02 99 51 54 95 ou 09 69 39 22 00 / rennes.bretagne@estudines.com

### PAUL FÉVAL : 70 rue Paul Féval ☺

- tout public

- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.

- à partir de 595€/mois, toutes charges comprises sauf élect

Agence APH : 24 Marigny à St Germain en Coglès

06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

## • Saint-Martin

### CARRÉ MALO : 205 bis rue de

Saint-Malo ♿ ☺

- étudiant, apprenti, stagiaire, jeune actif...

- studio et T2 équipés et meublés (services suppl. proposés)

- studio à partir de 514€/mois, toutes charges incluses, sauf électricité

Les Belles Années : 07 77 14 44 04 / carremalo@lesbellesannees.com

### MY CAMPUS SAINT MARTIN :

240 rue de Saint-Malo ♿

- tout public, plutôt étudiant

- T1 vides ou meublés

- entre 530 et 620€/mois hors charges

Cogir : 6 av. Janvier à Rennes

02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

### ODALYS CAMPUS SAINTE-ANNE :

53 boulevard de Verdun ♿ ☺

- étudiant

- Studios meublés

- à partir de 597€/mois, hors électricité

Odalys Campus : 02 99 33 38 36 /

sainteanne@odalys.fr /

[www.odalys-campus.com](http://www.odalys-campus.com)

### RÉSIDENCE ENVY : 1 allée Pierre

Tumoine

- tout public

- Studio, T1 ou T2 meublés ou vides

Kermarrec Immobilier : 9 quai Lamennais à Rennes

02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

### RÉSIDENCE SAINT-LAURENT :

13 rue Charles-Laurent ♿ ☺

- tout public

- T1, T1 bis, T2 meublés (services suppl. possibles) à louer à la nuitée, à la semaine, au mois ou à l'année

- à partir de 214€/semaine ou pour 1 an 540€/mois pour 1 studio, toutes charges comprises

02 99 36 45 62 ou 06 37 41 11 14 ou

07 82 67 64 44 /

patrickmarchais54@gmail.com

## • Villejean, Beauregard

### CAMPUS VILLAGE :

rue du Recteur P.Henry

- tout public

- T1 et T2 vides ou meublés (possibilité de services suppl.)

Kermarrec Immobilier : 9 quai Lamennais à Rennes

02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

### RÉSIDENCE LE CONNECT :

17 rue de la Lande du Breil ♿

- étudiant

- studios équipés de 20 ou 29 m<sup>2</sup>

- à partir de 615€/mois pour 20 m<sup>2</sup> ou de 645€/mois pour 24 à 29 m<sup>2</sup> + 85€ de charges (eau, élec., chauffage, wifi).

06 08 30 92 26 / leconnect@the-land.bzh

### LES HARDRIERS :

7 allée des Hardriers ☺

- tout public

- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.

- à partir de 545€/mois, toutes charges comprises sauf élect

Agence APH : 24 Marigny à St Germain en Coglès

06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

### LES TAMARIS : 60 rue de Saint-Brieuc

- tout public, plutôt étudiant

- studios vides, 27 m<sup>2</sup>

- à partir de 420€/mois hors charges

Cogir : 6 av. Janvier à Rennes

02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

### NÉMÉA – APPART'ETUD :

4 rue d'Alsace ♿ ☺

- tout public

- Studios meublés et équipés.

- de 610 à 634€/mois toutes charges

incluses (eau froide et chaude + wifi), hors élec.

07 72 44 02 48 / rennes.villejean@nemea.fr

### LOKORA RENNES RÉSIDENCE

SAINT CÔME : 37 rue Antoine Joly

- étudiant

- T1 à T2, meublés

- à partir de 660€/mois charges incluses eau chaude et chauff.

06 79 85 34 01 / rennes@lokora.fr

[www.lokora.fr](http://www.lokora.fr)

## RÉSIDENCE UXCO METROPOLIS :

86 rue de Saint-Brieuc  
- étudiant, jeune actif  
- Studios, T1 et T2, meublés et équipés  
- à partir de 705€/mois, eau chaude/froide  
+ connexion wifi haut débit compris  
Betty Guillaneuf : 06 43 18 91 29 /  
metropolis@uxco.com / [www.uxco.com](http://www.uxco.com)

## STUDÉA ATALANTE :

6 av. du Bois Labbé ☺  
- tout public  
- T1 et T2 meublés en contrat de location  
au mois ou à l'année (services en plus)  
- à partir de 523€/mois, charges comprises  
Nexity Studéa : 0 820 830 820

## WHOO ANATOLE FRANCE :

16 rue Madeleine Pelletier ♿ ☺  
- étudiant  
- Studios et T2 meublés et équipés  
(services suppl. proposés)  
- à partir de 679€/mois toutes charges  
incluses sauf élec.  
06 01 02 45 64 /  
marion.baurin@whoostay.com

## AILLEURS DANS LA MÉTROPOLE, VILLE PAR VILLE (CF. PLAN DE L'AGGLOMÉRATION P.5)

### • Bruz (campus de Ker Lann)

## LES JARDINS DE KER LANN :

7, 9 et 13 rue Louis Armand  
- tout public  
- T1, T1bis duplex vides et meublés  
- à partir de 340€/mois, incluant eau froide  
et internet. Résidence avec gardien  
Pigeault immobilier : 25 rue de la Monnaie  
à Rennes  
02 99 30 82 18 /  
locationrennes@pigeaultimmobilier.fr  
[www.pigeaultimmobilier.com](http://www.pigeaultimmobilier.com)

## RÉSIDENCE LOUIS DE BROGLIE :

14 avenue Robert Schuman ♿ ☺  
- étudiant, alternant du campus Ker Lann  
- studio (18 à 21 m²) ou logement en cohabitation pour 2, équipés. À louer à l'année  
ou location possible au mois (3 mois min.).  
- à partir de 372€/mois en cohabitation  
charges comprises hors électricité  
Association de gestion de la résidence :  
Mmes Jean ou Thomas / 02 99 05 84 01  
ou 02 99 57 16 39  
residence.contact@ecam-ldb.fr  
[www.residence-louisdebrogie.fr](http://www.residence-louisdebrogie.fr)

## STUDHOTEL LÉONARD DE VINCI :

4 rue Louis Armand ☺  
- tout public  
- studios meublés (possibilité de services  
suppl.) à louer à l'année. Contrat au mois  
selon dispos  
Foncia Armor : 1 rue d'Alma à Rennes  
(Mme Guével) / 02 99 78 88 52  
audrey.guevel@foncia.fr

## TERRE DES HOMMES :

Contour Antoine de St Exupéry ♿ ☺  
- étudiant, stagiaire  
- studios, T1 Bis et T2 équipés de meubles en  
location à la semaine, au mois ou à l'année  
- de 477 à 786€/mois ou 170€/semaine  
incluant eau, élect., chauff., internet, Wifi  
ARPEJ : 02 99 05 92 10 / bruz@arpej.fr

### • Cesson-Sévigné

## CAPÉTUDES RENNES MOVIES : 3801 bd des Alliés ♿ ☺

- étudiant, jeune en formation, jeune actif  
- Studios, meublés et équipés. Location à  
l'année ou courte durée (1 mois minimum)  
- à partir de 575€/mois, charges com-  
prises, hors élec., internet, parties  
privatives  
04 75 81 83 83 / contact@cap-etudes.com

## LA CHÂTAIGNERAIE :

3 rue de la Châtaigneraie  
- étudiant  
- T1 meublés  
- environ 498€/mois, toutes charges incluses  
BSB Les Foyers : 6 avenue Belle Fontaine  
à Cesson  
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15  
residences.etudiants@bsb-lesfoyers.com

## RÉSIDENCE BELLE FONTAINE :

6 avenue Belle Fontaine ☺  
- étudiant (priorité à Centrale Supélec)  
- Chambres (cuisine, wc, douche à  
partager à 2) dans type T2 meublés ou  
quelques T1 meublés  
- à partir de 427€/mois en chambre ou à  
partir de 498€/mois en T1, toutes charges  
incluses  
BSB Les Foyers : 6 avenue Belle Fontaine  
à Cesson  
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15 /  
residences.etudiants@bsb-lesfoyers.com

## RÉSIDENCE CHROMA

Rue de Rennes et rue Georges Rivière  
- tout public  
- du T2 au T4  
Kermarrec Immobilier  
Cesson-Sévigné : 02 99 83 03 83

## RÉSIDENCE HERTZ :

5 avenue de la Boulais ☺  
- étudiant (priorité à Centrale Supélec)  
- T1 meublés avec services  
- 508€/mois, toutes charges incluses  
BSB Les Foyers : 6 avenue Belle Fontaine  
à Cesson  
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15  
residences.etudiants@bsb-lesfoyers.com

### RÉSIDENCE LE CASTEL RIVE :

43 route de Rennes 🦿 ☺  
- étudiants (stagiaire, alternant, chercheur)  
et jeunes actifs de moins de 30 ans  
- T1 (18 à 24 m<sup>2</sup>) et T2 équipés en contrat  
de location au mois, à l'année  
- à partir de 508€/mois pour un T1, toutes  
charges comprises  
Fac Habitat : 02 40 74 71 87  
cl.castel-rive@fac-habitat.com

#### • Chantepie

### RÉSIDENCE CARRÉ FRUITS

Avenue André Bonin  
- tout public  
- T2, T3  
Kermarrec Immobilier Chantepie :  
02 99 41 08 08

### RÉSIDENCE CONVERGENCES

Rue Clarissa Jean Philippe  
- tout public  
- du T1 au T3  
Kermarrec Immobilier Chantepie :  
02 99 41 08 08

#### • Saint-Jacques de la Lande

### RÉSIDENCE KANOPY

Rue Sédar Senghor  
- tout public  
- du T2 au T4  
Kermarrec Immobilier Rennes  
Sacré-cœur :  
02 99 78 14 18





# HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS



## POUR ÊTRE LOGÉ QUELQUES JOURS, QUELQUES SEMAINES

**Vous cherchez un hébergement pour un stage, un emploi de quelques semaines, pour passer un concours ou des congés ? Voici la liste des solutions pour un court séjour à Rennes et les environs.**

### LES ADRESSES DÉDIÉES AU LOGEMENT TEMPORAIRE

#### AUBERGE DE JEUNESSE - HOSTEL 20

- tout public  
- Chambre de 1 à 5 lits avec douche + lavabo.  
- À partir de 28€/nuit + 0,72€ de taxe de séjour, avec petit déj (avec supplément), draps, wifi, cuisine collective équipée. Service de restauration, bar et snacking. Réservation sur [hostel-rennes.com](http://hostel-rennes.com) ou par téléphone  
10-12 canal Saint-Martin à Rennes (quartier Nord-St Martin)  
02 99 33 22 33 /  
contact@hostel-rennes.com

#### LES CHOUETTES HOSTEL

- tout public  
- Dortoirs de 4 à 10 personnes avec salle de bain commune ou chambres privatives avec salle de bain  
- À partir 34€/nuit en dortoir, 75€/nuit en chambre.  
Réservation sur [www.chouettes-hostel.com](http://www.chouettes-hostel.com)  
27 rue Dupont des Loges à Rennes (quartier Thabor-St Hélier)  
02 30 96 61 92 /  
hello@chouettes-hostel.com

#### HÉBERGEMENT DE LA FERME DE LA HARPE

- tout public  
- Chambres individuelles ou collectives, disponible du lundi soir au vendredi matin  
- 25€/nuit en chambre individuelle, 21€/nuit en chambre collective avec accès à une cuisine partagée et coin repas + 4,50€ de draps + l'adhésion à l'association 3 Regards  
Réservation et renseignement : 02 99 59 45 38 / [accueil@3regards.com](mailto:accueil@3regards.com)  
Avenue Charles Tillon à Rennes  
[www.3regards.com/hebergement/](http://www.3regards.com/hebergement/)

#### HISSÉO, HÔTEL À VOCATION SOCIALE

- Pour personnes en formation (étudiants, apprentis, alternants, convocation à un concours...) ou en mission professionnelle (intérim, période d'essai, entretien d'embauche...). Accessible sur justificatif. Séjours de courte durée (15 jours consécutifs maximum)  
- Chambres individuelles équipées d'un lit ou de 2 lits une personne, espace lavabo dans chaque chambre. Sanitaires et douches en commun sur chaque palier.  
- 26€/nuit (puis 28€/nuit à partir du 01/09/26) en chambre individuelle (1 pers.) ou 40€/nuit en chambre double (2 pers.). Tarifs avec petit déjeuner compris, draps, wifi.  
Demande de réservation sur [www.hisseo-rennes.fr](http://www.hisseo-rennes.fr) ou par mail à [contact@hisseo-rennes.fr](mailto:contact@hisseo-rennes.fr)  
45 bd Solférino à Rennes (quartier Gare)  
02 99 65 59 12  
[contact@hisseo-rennes.fr](mailto:contact@hisseo-rennes.fr)

#### CAMPING DES GAYEULLES

- tout public  
- Citylodges pour 2 à 6 pers. de 25 à 40 m<sup>2</sup>, meublés et équipés, pour 2 nuits minimum ou emplacements pour toile de tente, caravane et camping-car pour 1 nuit minimum. Tarifs et réservation sur [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com) ou par téléphone  
Rue du Professeur Maurice Audin à Rennes (quartier Maurepas-Bellangerais) / 02 99 36 91 22 / [camping-rennes@citedia.com](mailto:camping-rennes@citedia.com)

## AUTRES PISTES

### LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

#### • Les résidences Crous

Dans le cadre d'un stage, d'un job, étudiants et apprentis peuvent être logés temporairement en résidence universitaire. Demande sur

[trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)  
(séjours supérieurs à 1 mois)

**Crous** : 7 place Hoche à Rennes  
09 72 59 65 35 /  
hebergement@crous-rennes.fr

Pour les demandes de logements inférieures à 1 mois, le Crous propose aux étudiants la solution Bed and Crous : [www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com).

#### • La résidence sociale Vol de Nuit à Bruz

Pour les personnes en formation en alternance ou étudiant sur le campus de Ker Lann (même mineurs). Chambres meublées en unité de vie (cuisine commune pour 4 et salle d'eau pour 2). À partir de 100€ du lundi au vendredi, toutes charges comprises.

**ARPEJ** : 02 99 05 92 07  
(Gwénaëlle Savry) / [voldenuit@arpej.fr](mailto:voldenuit@arpej.fr)

### HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT, GÎTES OU CHAMBRES D'HÔTES

#### L'association Accueil à la Maison

propose une solution d'hébergement temporaire chez l'habitant, à Rennes ou alentours.

Chambres indiv. avec rangements et bureau, accès sdb, accès cuisine, petit déjeuner inclus, linge de lit et de toilette fournis. Tout public. Durée : de 1 nuit à 3 mois consécutifs, une année scolaire pour les étudiants. À partir de 26€/nuit (tarifs modulables en fonction de la durée).

**Accueil à la maison** : Permanence le mardi de 9h30 à 12h30 à la MIR (7 quai Chateaubriand).  
06 67 07 55 54 du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
[contact@accueilalamaison.fr](mailto:contact@accueilalamaison.fr)

[www.accueilalamaison.fr](http://www.accueilalamaison.fr)

**À noter** : l'association La Maison en Ville, qui propose également de la cohabitation intergénérationnelle solidaire, peut avoir des solutions d'hébergement chez l'habitant pour des courts séjours (stage, alternance...). Contacts p. 26

#### • Trouver des contacts

Contactez Destination Rennes, l'office de tourisme de Rennes Métropole : [www.tourisme-rennes.com](http://www.tourisme-rennes.com) rubrique Dormir. Pensez aussi aux différents sites proposant des annonces d'hébergement chez l'habitant (payant, comme sur [www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr), [www.cohebergement.com](http://www.cohebergement.com), ...

ou sur le principe d'échange, comme sur [www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com), [www.bewelcome.org](http://www.bewelcome.org)).

### LES APPART'HOTELS

Il existe des résidences hôtelières proposant un hébergement à la nuitée jusqu'à plusieurs semaines. En voici une liste, incomplète.

**À noter** : les services de ces résidences étant très variés, leurs tarifs le sont également ; renseignez-vous bien sur les modalités pratiques (fin de contrat, charges optionnelles...) et soyez vigilant aux prestations pas toujours adaptées à vos besoins. Sachez que d'autres résidences privées, louant en priorité sur une année, peuvent également proposer des locations pour quelques jours selon leurs disponibilités. Retrouvez leurs contacts p.30 marquée d'un ☺

#### • À Bruz

#### CAP WEST KER LANN :

18 rue Charles Coudé – ZA Portes de Ker Lann ♿

Du T1 au T4 meublés (services suppl. proposés) pour un séjour de 1 à 3 mois. Tarifs : pour un T1, 610€/mois pour un contrat de séjour de 3 mois de séjour, toutes charges comprises (eau, élec., chauffage, parking, laverie...), hors taxe de séjour. 02 90 09 46 00  
[bruz@capwestresidence.fr](mailto:bruz@capwestresidence.fr)  
[www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)

#### CAP WEST GAY LUSSAC :

5 rue Gay Lussac ♿  
Du T1 au T3 meublés (services suppl. proposés) pour un séjour de 1 à 3 mois. Tarifs : pour un T1, 610€/mois pour un contrat de séjour de 3 mois de séjour, toutes charges comprises (eau, élec., chauffage, parking, laverie...), hors taxe de séjour.  
02 21 34 34 34  
[bruz2@capwestresidence.fr](mailto:bruz2@capwestresidence.fr)  
[www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)


#### • À Cesson-Sévigné

#### APPART'CITY RENNES CESSON :

6bis rue du Chêne Germain ♿  
T1 et T2 meublés et équipés (services en plus à la carte) à louer à la nuit et à la semaine. Tarifs à consulter directement sur le site. 02 23 25 27 60  
[rennes-cesson@appartcity.com](mailto:rennes-cesson@appartcity.com)  
[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

• **À Noyal-Châtillon-sur-Seiche**

**CAP WEST NOYAL-CHÂTILLON-SUR-**

**SEICHE** : 8 rue Louis Delourmel   
Du T1 au T3 meublés (services suppl. proposés) pour un séjour de 1 à 3 mois. Tarifs : pour un T1, 545€/mois pour un contrat de séjour de 3 mois de séjour, toutes charges comprises (eau, élec., chauffage, parking, laverie...), hors taxe de séjour.

02 21 34 35 36

noyalchatillon@capwestresidence.fr

[www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)

• **À Rennes**

**ADAGIO ACCESS RENNES CENTRE** :

35 rue d'Antrain 

T1 et T2 meublés et équipés à louer à la nuitée. Tarifs à consulter directement sur le site. 02 23 21 26 00

h8398@adagio-city.com

[www.adagio-city.com](http://www.adagio-city.com)

**APPART'CITY RENNES**

**BEAUREGARD** : 1 rue Aurélie Nemours

Du T1 au T2 meublés avec services suppl. Tarifs à consulter directement sur le site.

02 23 48 47 12

rennes-beauregard@appartcity.com

[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

**APPART'CITY RENNES OUEST** :

7 rue Pierre-Joseph Colin

T1, T2 et T3 meublés et équipés d'une kitchenette (services en plus à la carte).

Tarifs à consulter directement sur le site. 02 99 02 61 61

rennes-ouest@appartcity.com

[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

**APPART'CITY RENNES**

**ST-GRÉGOIRE** : 5 allée M.Berhaut

T1, T1bis, T2 et T3 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site.

02 23 20 54 24

rennes-saintgregoire@appartcity.com

[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

**APPART'HOTEL SÉJOURS ET**

**AFFAIRES BRETAGNE** :

23 rue de Chatillon

T1 et T2 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site. Location de 3 nuits minimum. 02 99 51 54 95

rennes.bretagne@sejours-affaires.com

[www.sejours-affaires.com](http://www.sejours-affaires.com)

**APPARTS RENNES BNB SOLFERINO**

13 boulevard Solferino

Studios standard ou confort de 23 et 27m<sup>2</sup>. Tarifs à consulter sur le site.

02 30 88 19 04

info@rennesbnb.fr

[rennes-bnb.fr](http://rennes-bnb.fr)

**SEZAM APPART'HOTEL RENNES** :

45 rue Jean-Marie Duhamel

Studios standard, confort et duplex.

Tarifs à consulter sur le site.

02 30 88 19 05

info@sezam-appart-rennes.fr

[sezam-appart-hotel-rennes.fr](http://sezam-appart-hotel-rennes.fr)

• **Le Rheu**

**CAP WEST LE RHEU** : 9 avenue de la

Croix Verte 

Du T1 au T3 meublés (services suppl. proposés) pour un séjour de 1 à 3 mois.

Tarifs : pour un T1, 610€/mois pour un contrat de séjour de 3 mois de séjour, toutes charges comprises (eau, élec., chauffage, parking, laverie...), hors taxe de séjour.

02 23 42 39 00

lerheu@capwestresidence.fr

[www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)



## EN CAS D'URGENCE

**EN CAS DE GRANDE DIFFICULTÉ SOCIALE :  
SANS ABRI, SANS DOMICILE STABLE,  
SANS RESSOURCE...**

LE 115, NUMÉRO D'URGENCE DU DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE



**115 - APPEL GRATUIT 24H/24 et 7j/7**

### ANTENNE DE RENNES DU SIAO (SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION)

**Accueil, information, orientation et accompagnement vers le logement, le logement accompagné ou l'hébergement d'insertion d'un public majeur en difficultés sociales** n'ayant pas de résidence stable, avec peu ou pas de ressources.

12 avenue Sergent Maginot à Rennes

Le lundi, mercredi et vendredi sans rendez-vous 9h30-12h et sur rdv l'après-midi.

[www.siao35.fr](http://www.siao35.fr)

Pour d'autres contacts utiles au quotidien (prendre un repas, bénéficier de soin, s'habiller, se laver...), consultez le **Guide Solidaire** de la ville de Rennes sur [aides.metropole.rennes.fr/aide-aux-sans-abris/](http://aides.metropole.rennes.fr/aide-aux-sans-abris/), Le Guide solidaire Rennes en bas de page.

### SI VOUS AVIEZ UNE ADRESSE DEPUIS PLUS DE 2 MOIS

**Contactez le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) : un travailleur social pourra vous recevoir** si vous disposiez d'une adresse depuis plus de 2 mois avant de connaître des difficultés.

Pour connaître le CDAS d'Ille-et-Vilaine dont vous dépendez, contactez

**Info Sociale en Ligne**

[annuaire.ille-et-vilaine.fr](http://annuaire.ille-et-vilaine.fr)

**0 800 95 35 45** (gratuit) / [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

Du lundi au vendredi 9h-18h



# ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT



## LES 5 ÉTAPES DE MON INSTALLATION

**Avant d'amener ses cartons et avant même d'avoir les clés de votre nouveau « chez vous », il y a des points à connaître et... à prévoir.**

### ÉTAPE 1 : PRÉVOIR LES PAPIERS

Préparez en amont les justificatifs que votre propriétaire vous demandera. Voir la liste des documents dans la rubrique « Préparer un dossier » p.11 .

### ÉTAPE 2 : SIGNER LE BAIL

L'établissement d'un contrat de location (= bail) est **obligatoire et réglementé pour tous les logements** (vides et meublés). La loi définit des contrats types : il est désormais obligatoire que chaque bail soit rédigé selon un de ces modèles (disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), Fiches pratiques par thème / Logement / Bail d'habitation : contrat de location (bail) / Rédaction du bail).

**Gardez impérativement l'exemplaire de votre contrat pendant toute la durée de la location.**

### ÉTAPE 3 : ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est un document essentiel et obligatoire. Il est établi avec le **baillleur** ou son représentant **lors de la remise des clés** et à conserver pendant toute la durée de la location. Il décrit l'état du logement loué, pièce par pièce, ainsi que les équipements qu'il comporte.

**Soyez pointilleux !** Ce document permettra de comparer l'état du logement au début et son état à la fin de la location afin de déterminer, en cas de réparations nécessaires, celles qui incombent au propriétaire ou au locataire. Vous pouvez utiliser un document type. Si vous passez par un agent immobilier ou un notaire, des honoraires peuvent être facturés jusqu'à 3,03€/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement. La part facturée au locataire ne peut pas être supérieure à celle du propriétaire.

**Cette étape est importante ! N'hésitez pas à être accompagné et surtout à prendre votre temps** pour être précis dans votre description.

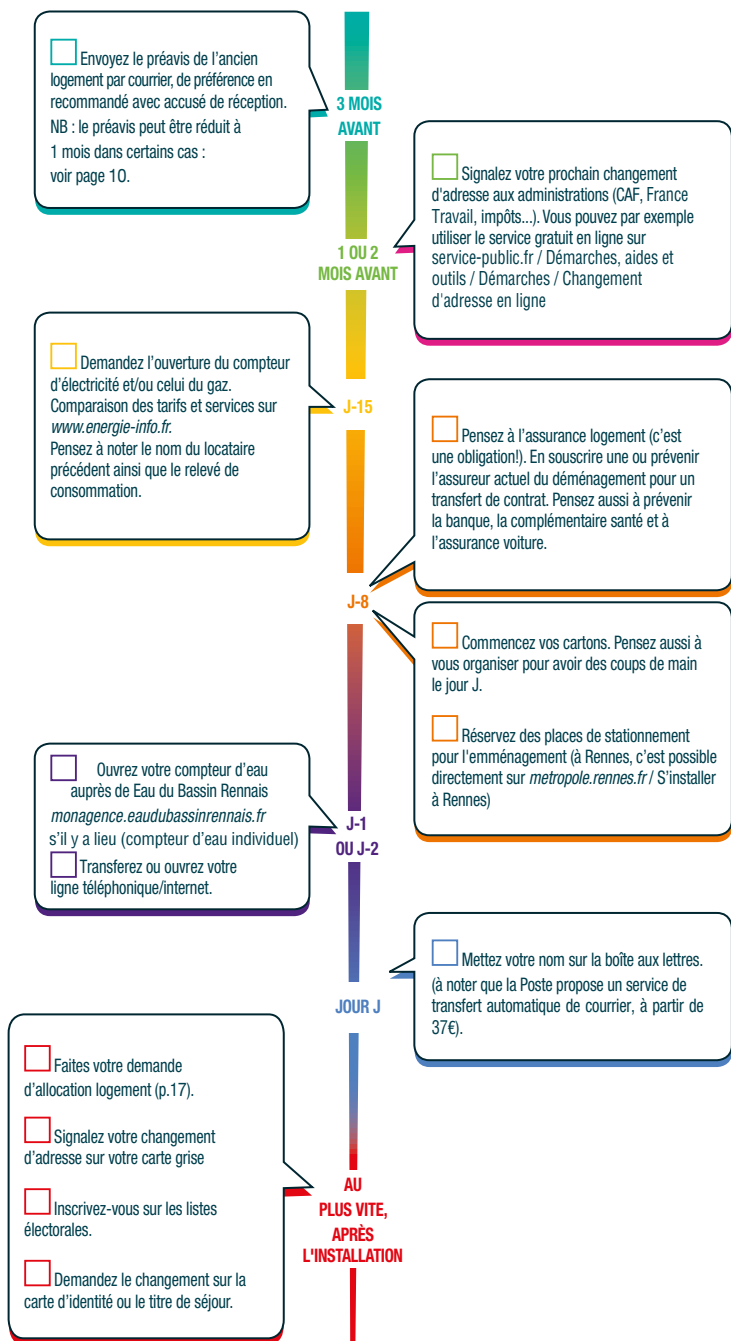
### ÉTAPE 4 : ASSURER SON LOGEMENT

L'assurance logement est obligatoire pour parer aux dégâts des eaux, incendie... **Une attestation doit être fournie dès l'entrée dans le logement.**

C'est au locataire de souscrire un contrat auprès d'un assureur : nous vous conseillons de comparer les offres. En l'absence d'attestation d'assurance de votre part, le propriétaire risque de résilier votre bail, mais il a aussi la possibilité de souscrire une assurance pour vous la proposer ; elle vous sera facturée en plus des charges et du loyer.

### ÉTAPE 5 : SUIVRE LA TO DO LIST

C'est une liste des tâches à faire aussi tôt que possible et dès que vous avez signé le contrat de location. Le site « service public » propose également un rappel du calendrier des démarches liées à un déménagement : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Fiches pratiques par évènement de vie, « Je déménage » ou, pour une première installation, « Je pars de chez mes parents ».





# ÊTRE ET DEVENIR UN LOCATAIRE ÉCOLO-ÉCONOME

**S'équiper, cuisiner, se chauffer... Être attentif à ses gestes du quotidien, c'est limiter l'évolution de ses factures donc de son budget. Voici quelques conseils pratiques dès les premiers pas dans votre nouveau logement.**

## S'ÉQUIPER... À PETITS PRIX

### 4 ADRESSES POUR TOUTE L'ANNÉE

**EMMAÛS** propose notamment du mobilier ou de la vaisselle d'occasion à prix très modéré.

21 rue de la Donelière à Rennes (quartier St Martin) et rue Gay Lussac à Bruz ; une grande salle des ventes existe à Hédé-Bazouges  
[emmaus-rennes.fr](http://emmaus-rennes.fr)

**LA BOUTIK POP** c'est l'espace matériel du Secours Populaire, ouvert à tous. On y trouve de la vaisselle, des meubles, de l'électroménager... à prix abordable. Ouverture tout public le mardi et le jeudi de 14h à 16h30, et le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 10h à 12h. 14 rue des Veyettes (quartier Pomme-raie) [www.spf35.org](http://www.spf35.org)

**LA BELLE DÉCHETTE** c'est à la fois une boutique (vaisselle, petits meubles...) et des rendez-vous DIY (ateliers pour apprendre à bricoler par vous-même).

25 rue Vaneau (quartier Bourg L'Evêque) et 24 avenue Jules Maniez (quartier Cleunay, Arsenal-Redon, La Courrouze) / [labelledechette.com](http://labelledechette.com)

**ENVIE 35** propose de l'électroménager rénové, garanti 2 ans pièces et main d'oeuvre, service livraison-installation et après-vente.

18 rue de la Donelière (quartier St Martin) / [rennes.envie.org](http://rennes.envie.org)

### BRADERIES, VIDE GRENIERS ...

Calendrier des évènements sur [vide-greniers.org/evenements/IIIe-et-Vilaine](http://vide-greniers.org/evenements/IIIe-et-Vilaine)

Pensez également aux dépôts-ventes (retrouvez leurs adresses sur les pagesjaunes.fr) ou aux sites d'annonces entre particuliers (ex : [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr), [www.topannonces.fr](http://www.topannonces.fr)...).

### ET POUR ÉVITER D'ACHETER ...

**- Réparez :** Vous pouvez réparer vous-même vos objets abimés dans un repair'café, aidé de bénévoles (petit électroménager, vélo, vêtement, informatique...).

Contacts sur [www.repaircafe.org/fr/visiter/](http://www.repaircafe.org/fr/visiter/).

**- Faites le tour des zones de gratuité :** lieux où vous pouvez donner ou prendre des objets qui peuvent encore être utilisables. Différentes associations organisent des zones de gratuité ponctuellement où lors d'évènements. Renseignez-vous dans les équipements de quartier (maison de quartier, MJC, ...).

Un lieu est ouvert à l'année : Magasin gratuit, 4 rue du Faux-Pont (quartier Thabor-St Hélier- Alphonse Guérin) [www.facebook.com/magasingratuitderennes](http://www.facebook.com/magasingratuitderennes).

Le mercredi de 14h à 16h30.

**- Empruntez, troquez :** des plateformes d'échanges entre voisins existent en ligne pour emprunter une valise, un moule à gâteaux, une perceuse... (ex : [pretik.org](http://pretik.org)...) tout comme des plateformes de troc (ex : [faistroquer.fr](http://faistroquer.fr), [mytroc.fr](http://mytroc.fr)...), ou de don (ex : [geev.com](http://geev.com), [donnons.org](http://donnons.org)...).

- Consultez également la page du site de Rennes métropole consacrée aux contacts pour le réemploi :

[metropole.rennes.fr/favoriser-le-reemploi-et-la-reparation](http://metropole.rennes.fr/favoriser-le-reemploi-et-la-reparation)

## DES RÉFLEXES ÉCLAIRANTS

### QUELQUES GESTES MALINS

Un « mousseur » sur un robinet permet de réduire le débit d'eau, utiliser une multi-prise à interrupteur permet de réduire sa consommation d'électricité en limitant les consommations cachées (appareil en veille...).

Pour d'autres conseils, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC) informe de façon gratuite et objective sur les astuces et gestes au quotidien pour réduire vos factures d'électricité, d'eau, de chauffage...

**ALEC du Pays de Rennes :**

02 99 35 23 50 / [contact@alec-rennes.org](mailto:contact@alec-rennes.org)

[www.alec-rennes.org](http://www.alec-rennes.org)



### POUR VOUS AIDER

#### Une estimation de la performance énergétique du logement : le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Le DPE est une estimation de la consommation énergétique d'un logement et de son taux d'émission de gaz à effet de serre. C'est une grille avec 2 étiquettes indiquant le résultat de l'évaluation par des échelons allant de « A » pour les logements économes jusqu'à « G » pour les plus énergivores.

**Le DPE** doit être mentionné clairement sur l'annonce de logement. Il peut vous servir de critère de choix, par souci écologique ou financier. Il est réalisé par un diagnostiqueur certifié, à la charge du propriétaire.

**À savoir :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est interdit de mettre en location des logements étiquetés **G** sur le diagnostic de performance énergétique.

### PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS C'EST AUSSI MOINS DÉPENSER

Dans quel bac dois-je mettre tel déchet ? Comment composter si je suis en appartement ? ... Les consignes de tri peuvent être différentes de la ville dont on vient.

**Renseignez-vous sur [dechets.metropole.rennes.fr](http://dechets.metropole.rennes.fr)** / Où et comment jeter vos déchets





# MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS



## MES DROITS

### EXPOSÉ(E) À UNE DISCRIMINATION ?

« **Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif discriminatoire défini à l'article 225-1 du code pénal.** » **Article 1 de la Loi du 06/07/1989 modifiée par la loi du 24/03/2014.**

« **Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.** [...] » **Article 225-1 du code pénal.**

**S'il vous semble avoir été confronté à l'une de ces situations, contactez :**

- un délégué du Défenseur des Droits

09 69 39 00 00 / [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

- ou un organisme de défense du locataire : contacts p.47

### LA DÉCENCE D'UN LOGEMENT : C'EST UNE OBLIGATION !

► **Louer un logement décent est une des 1<sup>ères</sup> obligations d'un propriétaire**

Les critères réglementaires (décret du 30/01/2002) auxquels doit répondre un logement décent sont très précis. Voici un extrait des caractéristiques auquel tout logement doit répondre :

► **Assurer la sécurité physique et la santé des locataires :**

- logement assurant le clos et le couvert ;
- dispositifs d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement de l'air ;
- pièce(s) principale(s) éclairée(s) par la lumière naturelle avec un ouvrant donnant à l'air libre ;
- constructions et équipements répondant aux normes de sécurité (accès, escaliers, balcons...)

► **Assurer les éléments d'équipements et de confort suivants :**

- installation permettant un chauffage normal ;

- alimentation en eau potable (chaude + froide) distribuée avec une pression et un débit suffisant, ainsi que des installations d'évacuation permettant un usage normal ;

- cuisine ou coin cuisine avec évier et évacuation des eaux usées, aménagé pour un appareil de cuisson ;

- installation sanitaire intérieure au logement comprenant un WC (séparé de la cuisine et de la pièce de repas), un équipement pour la toilette avec une baignoire ou une douche. Pour les logements d'une pièce, le WC peut être à l'extérieur, mais dans le même bâtiment et facilement accessible ;

- réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces ainsi qu'un fonctionnement des appareils ménagers courants de la vie quotidienne.

► **Répondre à des normes de surface et de volume :**

le logement doit disposer au moins

d'une pièce principale ayant :  
- soit une surface habitable au moins égale à 9m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond au moins égale à 2.20m,  
- soit un volume habitable au moins égal à 20m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, si vous êtes vigilant à la décence du logement, **soyez également attentif - lors de la visite du logement** notamment - au bon état des parties communes, leur sécurité : escalier, plancher, ouvertures...

#### ►Performance énergétique du logement

- Pour les nouveaux contrats de location conclus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est interdit de mettre en location un logement étiqueté G sur le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Le logement doit avoir la classe F au minimum.

#### ►Comment faire ?

Si vous estimez que **votre logement ne répond pas aux caractéristiques de décence**, vous devrez trouver un accord amiable avec le propriétaire pour qu'il effectue les travaux de mise en conformité.

Pendant que vous engagez des démarches auprès de votre propriétaire pour obtenir une mise en conformité (courrier recommandé avec accusé de réception), **vous devez dans tous les cas continuer à payer votre loyer**, entretenir et assurer les petites réparations du logement

- Si vous avez besoin d'informations sur l'état de votre logement, vous pouvez contacter l'ADIL ou une association de défense des locataires ( voir contacts p.47).

- Si vous avez des problèmes dans votre logement et qu'ils menacent votre santé et votre sécurité, vous pouvez signaler votre situation sur le site internet dédié : <https://signal-logement.beta.gouv.fr/>

## FACE AU MAL LOGEMENT OU AU NON LOGEMENT : LE DALO

Le DALO **Droit Au Logement Opposable**, est un droit institué par la loi qui concerne les personnes dont les démarches en vue de louer un logement ou de se maintenir dans un logement qu'elles louaient n'ont pas abouti.

**Plus d'infos** sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubriques Logement / Accéder à un logement social / Droit au logement opposable (DALO) : faire valoir son droit à un logement

#### Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités

(DDETS) / Secrétariat de la commission de médiation DALO  
Immeuble Le Newton – 3 bis avenue de la Belle Fontaine CS 71714  
35517 Cesson-Sévigné  
02 99 12 22 22  
[ddets-dalo@ille-et-vilaine.gouv.fr](http://ddets-dalo@ille-et-vilaine.gouv.fr)



### À SAVOIR : Rennes, «Zone tendue»

Depuis le 25 août 2023, Rennes et 14 communes de Rennes Métropole (Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, La Chapelle-des-Fougeretz, Chartres-de-Bretagne, Montgermont, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Pacé, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vezin-le-Coquet, Pont-Péan) sont en « Zone tendue ». Cette zone détermine la législation qui s'applique en terme de location :

- droit du locataire à un préavis d'un mois (logement vide ou soumis à la loi de 1948)  
- application de l'encadrement des loyers (logement vide ou meublé).

Pour plus d'informations : [www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/delai-PreavisLocataire](http://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/delai-PreavisLocataire) et l'ADIL (p.47).



# LES CONTACTS

## LE D-CODE - POINT JUSTICE

Un espace d'information et d'accompagnement pour proposer des infos juridiques et une orientation pour faire valoir vos droits : discrimination, problème avec son propriétaire, conflit avec un employeur, difficulté à renouveler un titre de séjour, litige familial, convocation au tribunal...

Des permanences sont également assurées par des partenaires du D-Code. Au sein du 4bis-Info Jeunes - Bâtiment A du 360 - 4bis cours des Alliés à Rennes, et au sein des structures de quartier.  
02 99 31 85 00 / [padj@le4bis-ij.com](mailto:padj@le4bis-ij.com)

## L'ADIL35 : CONTACT POUR DES INFOS JURIDIQUES

**Agréé par le Ministère du Logement, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) propose gratuitement des conseils et informations juridiques, fiscales et financières sur le logement, et**

notamment :

- ▶ les rapports propriétaire/locataire : contrat de location, charges, réparations, logement décent, bail meublé/non meublé, colocation ;
- ▶ l'information et estimation d'aides éventuelles pour la location ou l'accès-

sion à la propriété ;

▶ le niveau des loyers moyens en Ille-et-Vilaine. [www.adil35.org](http://www.adil35.org)

22 rue Poullain Duparc (quartier centre) à Rennes / 02 99 78 27 27 / [contact@adil35.org](mailto:contact@adil35.org)

Accueil sans rendez-vous : du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Accueil sur rendez-vous : du lundi au jeudi de 14h à 17h. Rdv en ligne :

[adil35.rdv.date/](http://adil35.rdv.date/)

## LES ORGANISMES DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

• **La Maison de la Consommation et de l'Environnement : MCE**

À Rennes, **la MCE est un lieu gratuit, ouvert à tous** : [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

48 bd Magenta (quartier centre) à Rennes

02 99 30 35 50 / [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org)

Lundi 13h30-17h30, du mardi au jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h30, vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h.

▶ un **centre de ressources et de documentation** sur la consommation et vie quotidienne, l'environnement et l'éducation à l'environnement, le développement durable, l'alimentation... avec une base de données en ligne [doc.mce-info.org](http://doc.mce-info.org), des fiches pratiques à télécharger sur [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) rubrique « Ressources & documentation » et une première information utile

à tous dans la rubrique « S'informer & agir » sur les déplacements, l'alimentation...

▶ des **permanences d'associations** pour informer le public sur ses droits en tant que consommateur ou locataire, apporter des conseils et une aide juridique en cas de litige...

- **AFOC** : Association Force Ouvrière Consommateurs

- **ALLDC** : Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs

- **CLCV** : Consommation, Logement et Cadre de Vie

- **CNL** : Confédération Nationale du Logement

- **Familles rurales**

- **Indecosa-CGT** : Information et défense des consommateurs salariés

LUNDI • 14h-17h : AFOC

MARDI • 10h-12h : CNL  
• 14h30-16h : Indecosa-CGT (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois)  
• 15h30-17h30 : ALLDC (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois)

MERCREDI • 14-17h : CLCV

JEUDI • 14h30-17h : Familles rurales (1 jeudi sur 2, contactez la MCE avant de vous déplacer)

VENDREDI • 13h30-16h30 : CLCV

En complément de l'action des associations de défense des consommateurs, la Commission de Règlement des Litiges de Consommation (CRLC 35) est une instance de conciliation départementale chargée de régler à l'amiable tous litiges de consommation opposant des consommateurs à des professionnels (fournisseurs d'accès Internet, garagistes, auto-écoles, fournisseurs d'énergie ou entreprises pour des travaux mal réalisés...). Sa saisine est gratuite pour le consommateur. Contact : [crlc35@mce-info.org](mailto:crlc35@mce-info.org) ou 02 99 30 35 55.

• **UFC Que choisir** (Union Fédérale de défense du Consommateur)  
**Juristes et bénévoles accueillent sans rendez-vous pour informer et défendre les locataires.**  
**[rennes.ufcquechoisir.fr](http://rennes.ufcquechoisir.fr)**

À Rennes : 8 place du Colombier (quartier centre)  
Renseignements par téléphone au 02 99 85 94 23 le mardi de 10h à 12h  
Accueil uniquement sur rdv en téléphonant au 09 86 20 29 33.

## AVOCATS – GROUPE DÉFENSE LOGEMENT

Les avocats membres du Groupe Défense Logement peuvent répondre à vos questions dans le cadre des diverses problématiques liées : au paiement des loyers et charges, aux expulsions, aux relogements et aux divers conflits pouvant intervenir avec les agences immobilières, propriétaires ou artisans.

Leur intervention peut aller d'un simple conseil jusqu'à la représentation dans le cadre d'une procédure judiciaire. Gratuit

### Permanence téléphonique

02 99 31 16 62

Lundi au vendredi : 10h – 12h et 14h – 16h30

Prise en charge en cabinets sur Rennes  
Prise de rendez-vous ou renseignements : [groupe.defense.logement@gmail.com](mailto:groupe.defense.logement@gmail.com)



## EN CAS DE LITIGE

### LA COMMISSION DE CONCILIATION DES LITIGES LOCATIFS D'ILLE-ET-VILAINE

Cette commission a pour rôle de concilier propriétaires et locataires en cas de litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, aux états des lieux et du mobilier, aux charges et aux réparations locatives, aux congés (préavis) ou encore aux questions de décence (voir p.45). Cette commission peut être saisie par l'une ou l'autre des parties.

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Service logement et construction durables :  
12 rue Maurice Fabre - 35000 Rennes  
02 90 02 33 65  
[ddtm-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr)  
Permanences le mardi et le jeudi de 10h à 12h.



# OÙ NOUS TROUVER ?



## LES CONTACTS

### LE RÉSEAU INFO JEUNES

Ce guide est réalisé par le 4bis-Info Jeunes, Service Info Jeunes (SIJ) de Rennes Métropole. Les SIJ du Réseau Info Jeunes sont des lieux d'accueil et d'information à destination des jeunes de 11 à 30 ans, en accès gratuit, libre et anonyme. On y trouve de l'information sur tout ce qui concerne les jeunes (formation, emploi, loisirs, santé, mobilité à l'étranger...) et un accompagnement dans la construction de leurs projets.

En Bretagne : **[crij.bzh](mailto:crij.bzh)** – [contact@crij.bzh](mailto:contact@crij.bzh)

Ailleurs en France : **[www.cidj.com/reseau-ij](http://www.cidj.com/reseau-ij)**

### LES CONTACTS

#### À RENNES

##### LE 4BIS-INFO JEUNES

360, Bâtiment A - 4bis cours des Alliés à Rennes (quartier Centre)

02 99 31 47 48 / [contact@le4bis-ij.com](mailto:contact@le4bis-ij.com) / **[www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)**

Mardi 13h-18h, mercredi au vendredi 10h-18h et samedi (hors vacances scolaires) 14h-18h

##### LE SERVICE UNIQUE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

Un espace pour s'informer sur le logement de façon personnalisée, gratuite et anonyme.

Des professionnels sont à votre écoute pour répondre à vos questions, vous accompagner dans vos démarches, vous informer sur vos droits, identifier les aides adaptées et vous orienter vers les services spécifiques.

Ce service vous permet aussi de déposer un dossier unique de demande d'entrée en Résidence Habitat Jeunes.

1<sup>er</sup> étage du Bâtiment A du 360 : 4bis cours des Alliés à Rennes

02 99 31 70 61 / [contact@logement-jeunes-rm.fr](mailto:contact@logement-jeunes-rm.fr) / **[www.logement-jeunes-rm.fr](http://www.logement-jeunes-rm.fr)**

Du mardi au vendredi 14h-18h

#### DANS LA MÉTROPOLÉ

##### SIJ DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

**Maison des jeunes** - Ferme de la Morinais, 1 allée de la Morinais

07 67 04 84 73 / [sij@centredelalande.fr](mailto:sij@centredelalande.fr)

Mardi et jeudi 16h -18h30 et mercredi 14h-18h30

**[www.centredelalande.bzh](http://www.centredelalande.bzh)**

##### SIJ DE VERN-SUR-SEICHE

**Maison des jeunes « La Passerelle »** - Chemin des Marais

07 50 59 16 48 / [mhamon@centredesmarais.asso.fr](mailto:mhamon@centredesmarais.asso.fr)

Mercredi 14h-18h30, vendredi 14h-18h, samedi 10h-13h.

**[www.centredesmarais.asso.fr](http://www.centredesmarais.asso.fr)**



Le guide Se loger dans Rennes Métropole – Édition 2026/2027  
est une publication du 4bis-Info Jeunes.

Rédaction : Anne Charpentier, Anne-Lise Duquoc

Suivi : Anaëlle Freslon

Conception graphique et suivi de fabrication : Pygma

Régie publicitaire : Pygma

Date de parution : Juin 2026. Gratuit


Dépôt légal Juin 2026

4bis-Info Jeunes - 360, Bâtiment A - 4bis cours des Alliés 35000 Rennes



Information Jeunesse

## Association ressource d'information et d'expression de toutes les jeunes


CONSTRUIRE  
SON  
PARCOURS 

 TRAVAILLER

S'ENGAGER

 VOYAGER

SE LOGER 

 ACCÉDER  
À SES DROITS

PRENDRE  
SOIN  
DE SOI 

SE DISTRAIRE

SE DÉPLACER

APPRENDRE  
À S'INFORMER



### PERMANENCES GÉNÉRALISTES

- de la **documentation**, des **conseils** et des **pros** pour s'informer sur toutes les thématiques
- des **espaces dédiés** aux questions de **santé**, **droit** et **logement**

### ESPACE CONVIVAL

- un **Café à Projets** pour se poser, se tester et expérimenter

### ESPACES DE VALORISATION

- un **labo** avec du matériel multimédia à disposition
- deux **espaces d'expo**, une petite et une grande **scène** pour réaliser ses projets

Et tout ça : gratuit, sans rdv, anonyme et confidentiel !

### HORAIRES

<b>mardi</b>	<b>13h - 18h</b>
<b>mercredi</b>	<b>10h - 18h</b>
<b>jeudi</b>	<b>10h - 18h</b>
<b>vendredi</b>	<b>10h - 18h</b>
<b>samedi*</b>	<b>14h - 18h</b>

\*hors vacances scolaires

### CONTACTS

[www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)  
[contact@le4bis-ij.com](mailto:contact@le4bis-ij.com)  
02 99 31 47 48  
[@le4bisRennes](https://www.instagram.com/le4bisRennes)  
[#InfoJeunes](https://www.facebook.com/le4bisRennes)





18-30 ANS



# 6€/MOIS\* TOUT ROND POUR UNE ASSURANCE HABITATION

## C'EST CARRÉ



ILLE-ET-VILAINE

Document à caractère publicitaire.

\*La formule Jeune s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec les garanties essentielles : Responsabilité civile, incendie, dégât des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles. Tarif en vigueur au 01/04/2026. Le contrat d'assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A au capital entièrement libéré de 455 455 425 € entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15. 352 358 685 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont disponibles sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de ces offres dans votre Caisse régionale. Vous disposez d'un délai légal de rétractation en cas de souscription à la suite d'un démarchage à domicile ou d'une vente à distance.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 4 rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande - 775 590 847 RCS Rennes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 057 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 3502 2021 000 000 001 délivrée par la CCI Ille-et-Vilaine, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue la Boétie - 75008 Paris. Identifiant unique CITEO : FR234290\_01ZVJG. Crédit photo : Yann Stofer. Création : ldpuls.fr.